

LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

OCTOBRE 1731.



A LUXEMBOURG,

Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur
de Sa Majesté Imperiale & Catholi-
que, & Marchand Libraire.

M. D C C. XXXI.

*Avec Privilege de Sa Sacrée Majesté Imperiale
& Catholique, & Approbation du
Commissaire Examineur.*

AVIS AU PUBLIC.

ON a grande attention de faire paroître ce Journal régulièrement au commencement de chaque mois, & on a tâché de le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il est possible: pour cela on continue d'inviter les Sçavans & les curieux de vouloir bien nous communiquer leurs ouvrages, soit de Litterature, soit de nouvelles politiques, qui puissent plaire au public & l'interessier. On continue aussi de prier d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de ce Journal, qui en a seule le fond depuis son origine, & qui le vend complet & par mois separez, au gré d'un chacun, à prix juste & raisonnable.

On trouve aussi chez ledit Chevalier, outre ses impressions, un fort grand assortiment de Livres de tous Pais, de même que plusieurs autres Journaux de Litterature, Historiques & Politiques, sçavoir, République des Lettres, Histoire des ouvrages des Sçavans, Memoires des Arts & des Sciences de Trevoux, Histoire critique de la République des Lettres, l'Europe savante, Lettres serieuses & badines sur les ouvrages des Sçavans, 5. vol. qui continuent de s'imprimer, Memoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres, à present 15. vol., Bibliothèque Italique 7. vol., &c. on donne au public un vol. chaque quart d'an de ces deux derniers Journaux.

LA CLEF DU CABINET
DES
PRINCES DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique
sur les Matieres du tems.

Octobre 1731.

A R T I C L E I.

Qui contient quelques nouvelles de Litterature & autres remarques curieuses depuis le mois dernier.

I. **O**uvres nouvelles en vers de Mr. le Baron de Waleff, divisées en 5. vol. in 8^o d'environ 170. pages chacun, paroissent sous differens titres d'une belle impression d'Everard Kintz, Libraire sous la Tour Saint Lambert à Liege, sur grand papier beau & bien collé. Le premier Tome de cet ouvrage est un *Recueil d'Odes héroïques & galantes* dédié au Prince Eugene de Savoye, suivi d'une description en abrégé de la Hollande. Les 2. & 3. Volumes, précédés d'une Epître Dédicatoire à l'Empereur, contiennent des *reflexions sur l'Illiade d'Homere* avec une Tragedie en cinq Actes. Le Tome IV. dédié à l'Evêque & Prince de Liege, & intitulé *Le siecle de Loÿs le Grand*, renferme le caractere des grands hommes qui ont le plus brillé sous le regne de ce Monarque, & un Poëme allégorique en douze chants, sous le

titre de *Themire*, ou, de *l'Actrice nouvelle sur le Theatre d'Athenes* : & le cinquième qui porte celui des *Ruës de Madrid*, de *l'Histoire de la Porcelaine*, & du *Combat des Echasses*, est divisé en six chants satyriques, & suivi d'un Dialogue entre *Ariste Berger des Rives d'Albion*, & *Evandre Berger de la Germanie*, d'une Epître satyrique à Mr. *** avec sa réponse & sa replique, & diverses autres pieces fort curieuses & de très-bon goût.

II. Il paroît aussi un in 12. de 238. pages d'un stile vif, ingenieux, mais pur & naturel, sur lequel j'ai résolu de m'étendre ; c'est l'Histoire de *Charles XII. Roi de Suede*. L'Auteur, Mr. de *Voltaire*, semble être engagé à gratifier le public d'un second Volume de cet ouvrage, qu'il finit après la Bataille de *Pultowa*, & où le Roi de Suede n'est pas encore à *Bender* : Il donne d'abord une idée generale de la Suede & de l'Histoire de ce Royaume : il le fait d'une maniere si nette & si débarassée de tout ce qui a coutume de rendre ennuyeux ces sortes de préliminaires, que rien n'est plus brillant ni plus intéressant que ce début du Livre. La suite a de même tous les charmes d'une vivacité noble, & l'on peut dire que l'Auteur paroît fait pour réüillir dans ce genre d'écriture, autant que dans aucun autre. Au mois d'Avril 1719. page 309. & suivantes, je fis à mes Lecteurs une peinture naïve des qualités personnelles de *Charles XII.* qui fut tué à l'âge de 36. ans au siege de *Friederichshall* en *Norwege*, la nuit du 11. au 12. Decembre de l'année précédente : le rapport de son Histoire me fournit l'occasion de leur mettre ici devant les yeux avec Mr. de *Voltaire* ce qui a précédé la naissance de ce Héros de notre siecle, sa vie en abrégé & les conquêtes rapides & surprenantes qu'il a faites jusqu'à son passage en *Turquie* sur les Rois de *Dannemarck* & de *Pologne*, &

le Czar de Moscovie. Ce trait historique, qui nous tient lieu ce mois-ci de Littérature par sa longueur, ne paroîtra, je pense, ni ennuyeux ni désagréable à ceux qui n'ont pas encore lû cette Histoire.

La Suede est un climat rude, qui a neuf mois d'Hiver & trois mois d'Eté, sans presque aucune nuance de Printems & d'Automne. Le Ciel en est pur & serain. C'est de-là que sont venus les Gots, & une partie du Pays s'appelle encore *Gotie*. Anciennement ce Pays avoit ses Rois, son Sénat & ses Etats Generaux.

Environ l'an 1492. Marguerite de Waldemar, la *Semiramis du Nord*, Reine de Danemarck & de Norwege, conquit la Suede par force & par adresse. Après sa mort il y eut bien des révolutions, bien des Maitres, & bien des formes de Gouvernement. Christiern second & l'Archevêque d'Upsal en furent les Tyrans.

Gustave Vaza descendu des anciens Rois du Pays, en purgea sa Patrie, & en devint Roi, mais Roi Luthérien & Hérétique. En reprimant la trop grande autorité des Evêques, il leur ôta leur autorité légitime, & rendit toute la Suede Luthérienne.

Gustave Adolphe, l'un de ses Descendans, ébranla le Trône de l'Empire, & alla à toute l'Europe. A l'âge de 37. ans il fut enseveli sous son triomphe à Lutzen. Sa fille Christine crut qu'il lui convenoit mieux de cultiver les Sciences & les Arts, que de gouverner un peuple belliqueux. Charles X. qu'elle fit élire Roi à sa place mourut à 37. ans, avant que d'avoir achevé son projet de rendre les Rois de Suede tout-à-fait indépendans. Charles XI. son fils abolit l'autorité du Sénat, qui fut déclaré le Senat du Roi & non du Royaume.

C'est de lui qu'est sorti *Charles XII.* l'homme le plus extraordinaire qui ait jamais été sur la terre,

qui a réuni en lui toutes les grandes qualités de ses Ayeux, & qui n'a eu d'autre défaut que de les avoir toutes outrées. Dès son enfance même on découvrit quelque chose d'héroïque, mais d'outré dans son caractère.

Il avoit quinze ans lorsque son pere mourut ; sa majorité étoit fixée à 18. ans. Sa grand'mere étoit Régente du Royaume : cela ne lui plut pas. Il déclara un jour au celebre Piper, qu'il n'aimoit pas à prendre l'ordre d'une femme, ni à voir les Trouves le prendre comme lui. Piper, aussi habile Courtisan qu'il a été dans la suite grand Guerrier, fit réussir la chose au gré du Roi. Les Conseillers d'Etat & les Etats Generaux même, qui étoient pour lors assemblés, déclarerent le Roi majeur ; il fut couronné & fit son entrée dans Stockholm. A son Sacre il n'attendit pas que l'Archevêque d'Upsal lui mît, selon la coutume, la Couronne sur la tête ; il la lui arracha fierement, & se couronna de ses propres mains.

Piper devint son premier Ministre. Le Roi parut d'abord peu appliqué. Il étoit emporté, opiniâtre & hautain. On le crut même d'un génie médiocre. Sur cette idée trois puissans Princes, comptans se prévaloir de sa jeunesse, se liguerent contre lui, le Roi de Dannemarc, celui de Pologne, & le Czar. Cette Ligue étonna la Suede & le Conseil du Roi. Le Roi transformé tout à coup en un nouvel homme, ou se développant tout-à-coup au seul bruit de la guerre, parla ainsi dans son Conseil. *Messieurs, j'ai résolu de ne jamais faire une guerre injuste ; mais de n'en finir une légitime, que par la perte de mes ennemis : Ma resolution est prise, j'irai attaquer le premier qui se déclarera ; Et quand je l'aurai vaincu, j'espere faire quelque peur aux autres.* Ces paroles étonnerent tous les vieux Conseillers.

feillers. Mais on fut bien plus surpris quand on le vit renoncer tout d'un coup aux amusemens les plus innocens de la jeunesse. Du moment qu'il se prépara à la guerre, il commença une vie toute nouvelle, dont il ne s'est jamais depuis écarté. Plein de l'idée d'Alexandre & de César, il se proposa d'imiter tout de ces deux Conquerans, hors leurs vices. Il ne connut plus ni magnificence, ni jeux, ni délassemens. Rien ne fut plus frugal que sa table. Il renonça au faste qu'il avoit aimé, & prit l'habit d'un simple Soldat. Il n'eut jamais d'intrigue, & n'aima jamais les femmes. Il renonça aussi au vin & même à la bierre, & ne but plus que de l'eau pure. Cette sobriété étoit une vertu bien nouvelle dans le Nord, & annonçoit un homme supérieur à tout ce qui l'avoit précédé dans la Nation.

Sa premiere démarche fut d'envoyer du secours au Duc d'Holstein son beau-frere, sur lequel les Danois avoient commencé les hostilités. Ensuite il partit lui-même de Stockholm, où il ne revint plus. C'étoit le 8. de Mai de l'année 1700. Il s'embarqua à Carelsroon sur une Flotte de 43. Vaissaux. Il alla droit à Copenhague & y jeta quelques bombes. Peu après prenant les mains de Piper & de Renchild, *Ah!* dit-il, *si nous profitions de l'occasion pour faire une descente & pour assieger Copenhague &c.* Renchild lui répondit, *Sire, le Grand Gustave, après quinze ans d'expérience, n'ént pas fait une autre proposition.*

Aussi-tôt il donna ordre pour la descente & le débarquement, & il fut un des premiers sur le rivage. Copenhague se soumit aux contributions pour racheter le bombardement. *Charles* l'obligea aussi de fournir des vivres à ses Troupes en payant, ce qui fut exécuté de part & d'autre. Rien n'étoit plus

severe que la discipline qu'il faisoit observer, & la justice dont il se piqua constamment. Enfin le Roi de Dannemarck plia ; le Duc de Holstein fut indemnisé. Le Roi de Suede ne voulut rien pour lui-même, satisfait d'avoir secouru son Allié, & humilié son ennemi. Ainsi *Charles XII.* à 18. ans commença & finit cette guerre en moins de six semaines.

Cependant le Roi de Pologne assiegeoit Riga en Livonie, & le Czar de son côté avançoit à la tête de cent mille hommes. Le Roi de Pologne leva le siege de Riga, défendu par le brave Comte d'Alberg. Il ne restoit au Roi de Suede en campagne que le Czar, son vrai *Rival de gloire*, comme l'appelle Mr. de Voltaire. Ce Prince parut devant Narva avec la nombreuse Armée. Après un mois de siege le Czar apprit que le Roi de Suede ayant traversé la mer avec 200. Vaisseaux de transport, marchoit au secours de Narva à la tête seulement de 20000. hommes, c'étoit assez contre les cent mille qu'il avoit à combattre. Le Czar qui le sentit bien, manda encore 40000. hommes qu'il posta sur les avenues. Il détacha encore 30000. hommes à une lieüe du Camp de Narva. 20000. Strelastres étoient plus avancés sur le même chemin. 5000. autres faisoient une garde avancée, & le Camp étoit muni d'un rampart & d'un double fossé, & de 150. pieces de Canon. Le Roi de Suede prit les devans à la tête de 8000. hommes, & sans attendre le reste de ses Troupes, il passa sur le ventre à tous les postes avancés, attaqua le Camp, força les retranchemens, mit tout à feu & à sang, & ensuite prit l'Artillerie & la plûpart des Officiers Generaux, auxquels il fit un accueil gracieux dont ils furent charmés, Narva fut délivré, & toute la Ligue déconcertée.

Mais

Mais le Roi de Pologne & le Czar ne connoissoient pas encore assez l'ennemi qu'ils avoient en tête. Ils penserent donc à s'unir encore plus étroitement. Piper en fut instruit : *Charles* en fut piqué au vif, & conçut une haine contre ces deux Princes, qui le détermina à les pousser avec une espee de fureur. Dès la fin de l'Hiver il parut en Livonie auprès de Riga, résolu de passer la Duna bordée de Troupes Saxonnnes. Il la passa en effet sur des Batteaux de son invention, & à l'aide d'un artifice qu'il avoit aussi inventé, qui étoit de couvrir la Riviere & toute la campagne d'une fumée épaisse de paille mouillée que le vent du Nord jettoit dans les yeux des Saxons. Ceux ci voyans les Suedois passés firent ferme ; mais inutilement ; tout disparut devant *Charles*, qui ne fit que parcourir la Courlande pour s'en rendre maître.

De-là il passa rapidement en Lithuanie, & se sentit au comble de ses vœux lorsqu'il eut pris Birsan, Ville où les deux ennemis avoient juré sa perte quelques mois auparavant en formant leur ligue. Ce fut là qu'à son tour il forma le dessein de détrôner le Roi de Pologne par les mains des Polonois mêmes. Le Roi Auguste l'auroit d'abord un peu plus ménagé, s'il avoit prévu le terrible ennemi qu'il avoit enfin sur les bras. Il voulut regagner l'affection de ses Sujets : il s'y prit trop tard.

Il trouva un dangereux ennemi dans le Cardinal Archevêque de Gnesne, Primat du Royaume & Président de la Diette. C'étoit un homme artificieux, secretement livré à l'intrigue. Lorsque le Roi de Suede parut en Lithuanie le Cardinal joüa son jeu. D'abord il sembla vouloir reconcilier le Roi avec la Republique ; mais la Diette à laquelle il donnoit le mouvement sous mains, après bien des résolutions tantôt favorables, tantôt contraires au Roi,

envoya

envoya une Ambassade au Roi de Suede , dans laquelle on ne fit aucune mention du Roi de Pologne. On ne vouloit point parler en sa faveur ; on n'osoit se déclarer ouvertement contre lui. Le Roi de Suede peu content de ces ménagemens , ou lesexpliquant à son avantage , déclara aux Députés qu'il feroit sa réponse dans Varsovie. Il y marcha en effet dès le même jour , & le 5. de Mai 1702. il y fut reçu , le Roi Auguste n'ayant pas jugé de l'y attendre , & s'étant retiré à Cracovie pour y assembler ses forces. Enfin la Baraille se donna le 19. de Juillet 1702. près de Clissaü entre Varsovie & Cracovie ; & Charles après l'avoir gagnée , marcha droit à Cracovie , qui ayant d'abord fermé ses portes , fut bientôt obligée de subir le joug du Vainqueur. Enfin , à la suite du Roi Auguste , il traversa toute la Pologne en Conquerant , & l'obligea à se retirer dans son Electorat de Saxe.

Après quoi le Cardinal Primat levant tout-à fait le masque , déclara dans une Diette convoquée à Varsovie , *Auguste Electeur de Saxe inhabile à porter la Couronne de Pologne.* Son but étoit de mettre en sa place le Prince Jacques Sobieski, fils du dernier Roi. Charles y avoit consenti. Tout se préparoit pour l'élection. Mais le Roi Auguste averti , fit lever ce Prince à la Chasse avec son frere le Prince Constantin. Ce coup imprévu déconcerta les mesures du Cardinal , du Roi de Suede , & de l'Assemblée de Varsovie.

Alors Piper , qui étoit un grand Politique , pressa Charles de jprendre pour lui-même la Couronne de Pologne ; mais la gloire étoit la seule idole de ce Prince, Il dit au Comte Piper qu'il étoit plus flatté de donner que de gagner des Royaumes : Il lui ajoûta en souriant , *Vous étiez fait pour être le Ministre d'un Prince Italien.*

Cependant

Cependant le Prince Alexandre Sobieski pressé de prendre la Couronne de Pologne au défaut de son frere , la refusoit , & il falloit élire un Roi. Sur ces entrefaites l'Assemblée de Varsovie dépura Stanislas Leezinski, pere de la Reine de France aujourd'hui regnante, vers le Roi de Suede , qui fut frappé de la physionomie , de la probité , de l'éloquence , de la sagesse du jeune Député. Il s'informa , & ayant trouvé Stanislas digne de la Couronne , & propre à concilier tous les Partis , il le fit élire , & se mit en marche pour achever de conquérir toute la Pologne au nouveau Roi , qui le secondoit en homme capable de se procurer par lui-même ce qu'il tenoit de la liberalité d'autrui.

Mais par une révolution inespérée , le Roi Auguste parut tout-à-coup en Pologne à la tête d'une Armée de 20000. hommes. Sa marche fut secreta & fort belle. Il pénétra jusques dans Varsovie ; mais ce ne fut qu'un orage passager. Le nouveau Roi de Pologne aidé des armes de *Charles*, donna une seconde fois la chasse à son Rival. Le Czar , à la tête de deux Armées formidables par le nombre, fit de vains efforts en faveur de son Allié. Toute la Pologne reconnut Stanislas.

Le Roi de Suede n'étoit pas encore content , & se préparoit à poursuivre son ennemi jusques dans ses Etats hereditaires de Saxe. Il y marcha en effet toujours en Conquerant. Alors le Roi Auguste se détermina à demander la paix au Vainqueur , qui la lui donna en effet , mais aux conditions les plus dures , en l'obligeant de renoncer à la Couronne de Pologne , & à reconnoître le Roi Stanislas. Il l'obligea même d'écrire à ce Roi une Lettre de félicitation.

Ce fut à Alrandstat que *Charles* fixa pour quelque tems son séjour en Saxe. C'est de-là qu'il contenoit

toute la Pologne dans le parti de son nouveau Roi, qu'il faisoit trembler la Saxe, & qu'il ne laissoit pas de tenir en suspens, & presqu'en allarme l'Allemagne & toute l'Europe. Il y reçut des complimens de tous les Princes. Les ennemis de la France craignoient sur-tout qu'il ne se liguât avec elle contre eux : le bruit en couroit, & il étoit assez vraisemblable. C'est pourquoi les Alliés convinrent avec la Reine Anne de députer le fameux Marlborough à la tête d'une Ambassade vers le Roi de Suede, plus pour le fonder que pour autre chose. L'Ambassade réussit au gré des Alliés. Ils trouverent le Roi de Suede ne respirant la guerre que contre le Czar, dont il lui restoit à se vanger, & à délivrer le Roi Stanislas.

Le voisinage de ce Prince ne laissoit pas cependant d'inquiéter toujours l'Empereur, & il n'aspiroit qu'à le voir s'éloigner de l'Allemagne. Le Roi de Suede s'en aperçut; & résolu de faire acheter cet éloignement, auquel il étoit pourtant très-résolu; il fit à l'Empereur des propositions & des demandes fort fieres; & il obtint tout, comme dit Mr. de Voltaire, jusqu'à se déclarer Protecteur des Sujets Protestans de l'Empereur en Silesie.

Charles se préparoit à quitter la Saxe. L'oisiveté où il y avoit vécu depuis un an, n'avoit point amolli son caractère. Il montoit à cheval trois fois par jour, se levoit à quatre heures du matin, s'habilloit seul, ne buvoit point de vin, ne restoit à table qu'un quart d'heure, exerçoit ses Troupes tous les jours, & ne connoissoit d'autre plaisir que celui de faire trembler l'Europe.

Il partit; mais un jour que son Armée passoit auprès de Dresde, & que, selon sa coutume, il marchoit à la tête; courant deux ou trois cens pas
avant

avant ses Gardes, il disparut tout d'un coup, sans que personne en pût dire des nouvelles. Toute son Armée fut dans la consternation; on le crut enlevé; mais bientôt on aprit ce qu'il étoit devenu. L'aventure est des plus bizarres, & marque un Prince, ou bien outré dans son caractère, ou bien Supérieur aux hommes ordinaires.

Passant si près de Dresde, il lui prit tout d'un coup fantaisie d'aller rendre une dernière visite au Roi Auguste qu'il venoit de détronner. Il part avec trois ou quatre Officiers, sans leur dire où il va, entre dans Dresde, traverse toute la Ville, va descendre au Palais de l'Electeur, déjeune avec lui, y passe quelques heures, prend congé de l'Electeur, & revient joindre son Armée, qui doutoit fort si on l'y verroit si tôt, & qui se préparoit à attaquer Dresde pour le ravoir, ne doutant pas que l'Electeur ne profitât d'une si belle occasion. Celui-ci ne manqua pas de gens qui le lui conseillèrent, sur-tout le General Flemming; mais vraisemblablement l'Electeur n'osa pas, & le Roi de Suede en étoit bien persuadé: car lorsque dans son Armée on lui en parla sur ce ton, il répondit: *Bon, on n'oseroit, on n'oseroit.* Le lendemain, sur la nouvelle qu'on reçut que le Roi Auguste avoit tenu un Conseil extraordinaire à Dresde: *Vous verrez,* dit Renchild, *qu'ils deliberent sur ce qu'ils devoient faire hier.*

Il partit enfin de Saxe en Septembre 1707. suivi d'une Armée de 43. mille hommes, autrefois couverte de fer, & alors brillante d'or & d'argent, & enrichie des dépouilles de la Saxe & de la Pologne. Outre cette Armée le General Levenhaupt l'attendoit en Pologne avec 20000. hommes. Il en avoit une de quinze mille hommes en Finlande, & il lui venoit des recrues de Suede. Avec toutes ces
forces

forces on ne doutoit pas qu'il ne détrônât le Czar. Celui-ci étoit en Lithuanie , & *Charles* l'y joignit bientôt, & l'en chassa. Il le suivit de Ville en Ville, de Poste en Poste, de Riviere en Riviere, les Moscovites fuyans toujours devant lui, sans que ni les retranchemens, ni les forêts, ni les fleuves, ni la rigueur extrême de la saison & du Pays pût arrêter un si rapide Conquerant. Enfin il obligea le Czar de sortir tout-à fait de la Pologne, & de passer le Boristhene pour rentrer dans les Etats.

Alors le Czar sentit toute la grandeur du peril qui le menaçoit. Il avoit devant les yeux le triste exemple du Roi *Auguste* son Allié. Il fit donc parler de paix au Roi de Suede, qui fit une réponse semblable à celle qu'il avoit faite aux Ambassadeurs de Pologne. *Je traiterai*, dit-il, *avec le Czar à Moscou*. Quand on rapotta au Czar cette réponse hautaine : *Mon frere Charles*, dit-il, *prétend faire toujours l'Alexandre ; mais je me flatte qu'il ne trouvera pas en moi un Darius*.

En disant cela, cependant le Czar se retiroit à grandes journées vers Moscou, & le Roi de Suede l'y suivoit. Il se donna plusieurs combats, & même d'assez grands entre les Moscovites & les Suedois, où ceux-ci étoient toujours victorieux, mais toujours en Pays ennemi, loin de la Suede, bientôt même loin de la Pologne. Le Pays même devenant de jour en jour plus impraticable par les soins du Czar, qui avoit fait inonder, couper, abattre des Bois, retrancher, en un mot, pratiquer tout ce que la sagesse suggere en pareil cas.

Le Roi de Suede en prévint toutes les suites, & quittant le droit chemin de Moscou, il se détourna vers l'Ukraine chez les Cosaques, qui n'attendoient que lui pour secouer le joug des Moscovites. Mais le Czar instruit du mauvais dessein des Cosaques,

les

les avoit prévenus; & mis hors d'état de se joindre aux Suedois, qui en arrivant dans l'Ukraine, après avoir souffert toutes sortes d'incommodités de chemins, se trouverent comme vis à-vis de rien.

Alors la fortune commença à se déclarer contraire à *Charles*, ou plutôt le Czar commença à prendre tout à fait le dessus par sa bonne conduite, & à montrer qu'en effet il n'étoit point un Darius, ni par conséquent son Rival, un Alexandre. Rien n'est plus beau que cette conduite du Czar, sur-tout si on la compare à celle de ses Prédecesseurs, & qu'on considere ce qu'étoient les Molcovites avant lui.

D'abord ce fut un coup de partie de rendre impraticable le chemin droit de Smolensko à Moscou. Un second coup fut d'abattre les Cosaques avant que les Suedois eussent pû les joindre. Un troisième fut de gagner une & plusieurs victoires sur le General Levenhaupt, qui étoit la dernière ressource de *Charles*, auquel ce General menoit 15. mille hommes de bonnes Troupes, & des Convois abondans, dont ce Prince avoit un extrême besoin. Enfin la politique du Czar fut d'affoiblir son ennemi de toutes les manieres qu'il put imaginer; & quand il le vit hors d'état de recevoir du secours d'aucune part, il le prit & le combattit à son avantage. Ce fut à Pultowa qu'alla échoïer toute la gloire de *Charles*. Il y fut battu & taillé en pièces par le Czar, & contraint d'aller chercher un azile chez les Turcs.

Mr. de Voltaire a fort bien décrit tout cela; mais jusqu'à present il n'a pas poussé plus loin une Histoire si curieuse, & qui fournit un des plus grands événemens qui se soient jamais passés sur la scène de l'Univers; car Alexandre a toujours été Alexandre, & Darius toujours Darius; & ici les changemens de fortune rendent la suite des événemens
plus

plus variée , & par là plus intéressante & plus curieuse.

A V I S.

Le sieur Chevalier , Imprimeur de ce Journal , repete ce qui est dit dans le précédent : qui est , qu'il prie ceux qui se sont fait inscrire , & qui le prennent à tant par an , de recommencer leur année par Janvier prochain , pour lui éviter la continuation de la peine & l'embaras qu'il a eu par le passé.

Le même vend & distribuë la Theologie complete du Pere Paul de Lion en 6. vol. in 12. dont le titre est tout au long dans notre Journal du mois dernier : le prix de ce Livre en blanc est de 7. liv. dix sols au cours de France , & de dix liv. dix sols relié ; & au cours de la monnoye étrangere à proportion.

Il vient aussi de faire une nouvelle Edition du *Traité de la Priere* par feu Mr. Nicole 2. vol. in 12. lesquels joints aux 20. volumes qu'il a imprimés des œuvres de cet Auteur , font à present un corps de 22. Tomes : Il acheve de plus l'impression d'un autre Livre en 2. vol. in 12. par le même Auteur , intitulé ; *Les Prétendus Reformés convaincus de Schisme.*

III. Le mot de l'Enigme du mois dernier est la *Bouteille que les enfans font avec du Savon.* En voici une autre.

E N I G M E.

EN certaine saison je parois si charmante ,
 Qu'une amitié forte & constante
 Engage tout le monde à me suivre en tous lieux ;
 Mais dans un autre tems ma faveur est petite :

On me laisse , on me fuit , tout le monde me quitte ;

On peut juger par-là si mon sort est heureux,
Et cependant rien ne m'irrite ;
Ce propos semble merveilleux.

Qui suis-je ? mon manteau t'enveloppe, peut-être.
Chacun porte avec lui la cause de mon être ;
On me voit dans la Ville, on me voit dans les bois.

Deux qui portent mon nom différent en nature ;
L'un fait dans un repas une aimable figure,
Et l'autre divertit aidé de plusieurs Rois.

ARTICLE II.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ESPAGNE depuis le mois dernier.

I. **S**EVILLE. On ne sçauroit assez exprimer les mouvemens qu'on se donne à la Cour, & les démonstrations de joye qu'on y fait, à l'occasion du futur transport en *Italie* de l'Infant Dom Carlos avec 6000. hommes de Troupes Espagnoles, qui doit enfin avoir lieu incessamment ; toutes les difficultés qui se rencontroient à ce sujet, ayant été levées par deux Traités particuliers qu'on vient de recevoir, & qui ont été signés à *Vienne* & à *Florence* sur la fin du mois de Juillet dernier. Avant le départ de S. A. Ser. il y aura des réjouiissances publiques en cette Ville, & on lui fera, dit-on, un don gratuit considérable. Tout est prêt pour cette expédition : les Generaux & autres Officiers des Regimens qui doivent y être employés, ont ordre de se tenir prêts à s'embarquer au premier avertissement. On compte que la Flotte combinée d'Angleterre & d'Espagne

composée de 52. à 53. voiles, & que les Troupes de cette Monarchie qui s'y embarqueront, consisteront en dix Bataillons, sçavoir, 2. de Castille, 2. de Lombardie, 2. de Naples, 2. de Bourgogne, 2. Suisses, & en trois Escadrons du Regiment de Dragons de Batavia. C'est le Comte de Charny, Lieutenant-General des Armées du Roi, Gouverneur de *Centa* en Afrique, & issu de l'illustre Maison d'Orleans, qui a été nommé pour les commander en Chef; il s'est même déjà rendu à l'Audience de L. M., où il a été reçu avec beaucoup de distinction, & il assiste depuis à toutes les conférences qui se tiennent au sujet de l'expédition: Ce General aura sous lui le Marquis de Pozzo-Blanco, le Marquis de Chateauford, le Duc de Castro Pinhani, & le Marquis de Torre-Major, tous quatre Majors-Generaux.

II. Mr. Keene, Ministre de la Grande-Bretagne, ayant notifié à ceux du Roi que l'Escadre de l'Amiral Wager devoit arriver au premier jour dans la Baye de *Cadix*, pour servir au transport projeté, dont on est convenu du consentement des Puissances intéressées, & qu'il se rendroit de-là en cette Ville, on a ordonné de lui préparer un logement commode: S. M. a aussi envoyé ordre à *Cadix* de recevoir cette Escadre avec toutes les marques d'honneur convenables, & de lui fournir tout ce dont elle auroit besoin: Elle a pareillement ordonné de relâcher le *St. Charles*, Bâtiment Anglois qui fut pris il y a quelque tems allant d'*Alger* à *Tetuan*, par les Vaisseaux de guerre Espagnols, sous les ordres du Comte Clavijo; de restituer à la Compagnie Angloise du Sud une somme qu'on fait monter à cent mille liv. sterlings, & dont on s'est saisi pendant les dernières broüilleries avec la Grande-Bretagne; Elle a de plus nommé Dom Matthieu-Paul Dias, Dom Fran-

cisco.

des Princes &c. Octob. 1731. 243

cisco Emanuel de Herrera , & Dom Joseph-Emanuel de Quixada , les Commissaires pour entrer en conférences avec ceux de cette Couronne , afin de régler une satisfaction reciproque sur les autres Vaisseaux enlevés de part & d'autre immédiatement après l'introduction des Espagnols en Italie , conformément au Traité de *Seville* , confirmé par la Convention du 16. Juin dernier. Tout cela nous manifesta que la bonne intelligence entre les deux Cours est établie d'une manière à ne souffrir de long-tems aucune alteration.

III. L'Amiral Wager , arrivé le 12. Août à *Cadix* avec l'Escadre Angloise qu'il commande , comme on le verra dans la suite , vint le 17. au matin en cette Ville , accompagné des Lords Vere & Forbes , & de diverses autres personnes de sa Nation : Cet Amiral , avec toute sa suite , alla descendre à l'Hôtel de Mr. Keene , & rendit ce jour-là visite au Marquis de la Paz , premier Ministre & Secrétaire d'Etat , & à Mr. Patinho , Gouverneur du Conseil des Finances , Surintendant General des Domaines du Roi , Secrétaire d'Etat & des Dépêches de la Marine , des Indes &c. qui le visiterent ensuite à leur tour. Le lendemain entre les deux & trois heures il fut conduit en cérémonie à l'Audience du Roi & de la Reine ; le compliment de Mr. Wager fut des plus beaux , & il y ajouta que lui & Mr. Keene étoient prêts à entrer en conférence , pour achever de régler tout ce qui regardoit l'expédition projetée d'Italie : L. M. reçurent fort gracieusement ce Seigneur & toutes les personnes de sa suite ; leur réponse à son Discours portoit en substance , qu'elles avoient beaucoup d'estime pour S. M. Britannique , & que l'envoi de lui Amiral avec son Escadre leur étoit aussi très-agréable. Mr. Patinho le traita ensuite très-splendidement à dîner ; le Mar-

quis de la Paz , Mr. vander Meer , Ministre d'Hollande , & Mr. Keene lui en firent autant les jours suivans : Tous les Grands & generalement toutes les personnes de distinction , lui ont aussi témoigné par leurs visites combien de consideration ils avoient pour sa personne. Cet Amiral faisoit état pour lors de retourner dans trois ou quatre jours a *Cadix* , pour aller avec son Escadre a *Gibraltar* recevoir à bord le Détachement de cette Garnison , dont il a été parlé le mois passé. *

IV. Le Gouvernement de *Ceuta* a été donné par *interim* au Marquis de Ste. Croix , ci-devant l'un des Ambassadeurs Plénipotentiaires d'Espagne au Congrès de Soissons , & qui a une expérience consommée dans l'art militaire , dont il a donné des preuves évidentes par divers excellens ouvrages qu'il a mis au jour. Le Comte de St. Estevan , qui a pareillement rempli la place d'Ambassadeur Plénipotentiaire de cette Couronne au même Congrès , a été fait Gouverneur de l'Infant Dom Carlos , avec ordre de suivre ce Prince en Italie ; mais ce Seigneur , qui est Chevalier de l'Ordre du St. Esprit , conservera la Charge de Grand Ecuyer du Prince des Asturies. Le Roi a conféré aussi à Dom Jean-Joseph de Vertiz , Chevalier de l'Ordre de Saint Jacques , le Gouvernement & la Charge de Capitaine General de la *Nouvelle-Espagne* ; & à Dom Joseph Ignace d'Arzadun celle d'Auditeur de l'Audience de *Malina*. On a dépêché le 18. un Exprés à l'Empereur avec la Ratification du nouveau Traité mentionné ci-dessus , & qui se trouve en entier à l'Article de *Vienne* du present Journal.

V. On a apporté ici depuis peu des matieres d'une mine d'or qui a été découverte aux environs de *Talavera* & d'*Oropeza* dans l'ancienne Castille ,
dont

* Voyez la page 217.

dont la qualité a été trouvée aussi bonne qu'on le pouvoit souhaiter ; & cette mine est aussi incomparablement plus riche qu'on ne l'avoit d'abord cru ; de sorte qu'on a déjà commencé à bâtir des maisons dans son voisinage pour la commodité des Ouvriers qui y sont employés , & dont on va augmenter incessamment le nombre. La nouvelle d'un embrasement arrivé à *Palancia* a aussi été apportée à la Cour : Un orage terrible s'étant élevé aux environs de cette Ville, la foudre vint tomber la nuit du 21. au 22. Juillet sur le Couvent de la *Sainte-Epine*, Ordre de St. Bernard, avec tant de rapidité, qu'à peine les Religieux eurent-ils le tems de se sauver moitié habillés, & d'emporter avec eux le Venerable & la Relique de la sainte Epine.

VI. *Cadix*. Les trois Bâtimens chargés de Vif-argent pour *Vera Cruz*, n'étoient pas encore partis de cette Baye vers le milieu du mois d'Août, quoi qu'ils y fussent depuis plus de six semaines, attendans les derniers ordres de la Cour pour mettre à la voile. On n'avoit pas non plus commencé pour lors la distribution de l'argent comptant & des autres effets qui ont été apportés par la dernière Flotille revenue de ce Pays-là, & par les Vaisseaux d'Asloques : on attendoit néanmoins de jour à autre un ordre du Roi à ce sujet, que l'on se flattoit d'autant plus d'obtenir, que Messieurs du Commerce de cette Ville avoient offert à S. M. le million de pezos qui leur a été demandé, & dont nous fimes mention le mois dernier. Comme il manquoit de Matelots pour monter les Vaisseaux de guerre destinés à l'expédition d'*Italie*, on en a pressé des Bâtimens qui sont dans ce Port, & particulièrement de ceux qui étoient prêts à partir pour *Vera Cruz*; de sorte que l'équipement de l'Escadre Espagnole, consistant en dix-neuf Vaisseaux de Ligne, six Fre-

gates & six Galeres, est, dit on, entierement achevé.

VII. Un Vaisseau de guerre Anglois nommé le *Kingfale*, arriva le 10. Août dans la Baye de *Cadix*: Il avoit été dépêché à la hauteur du Cap *St. Vincent* par l'Amiral *Wager*, pour donner avis à Dom *Antoine Bohorques*, Gouverneur de cette Ville, de sa prochaine arrivée, & pour faire quelques propositions au sujet du ceremonial qui s'observeroit à son entrée dans le Port, & par rapport aux Vaisseaux de part & d'autre. Le Gouverneur, de même que le Marquis *Mari*, Lieutenant General de Marine, & Vice-Amiral de la Flotte d'Espagne, ayant accepté ces propositions d'une maniere fort gracieuse, le Capitaine qui montoit le Vaisseau en donna l'avis à son Amiral. Celui-ci arriva le 12. dans la Baye avec son Escadre composée de 21. Vaisseaux Anglois, parmi lesquels il y en a 12. de ligne & trois Fregates: Il fut complimenté avant que d'y entrer par quatre Gentilshommes du Marquis *Mari*: D'abord qu'il y eut mouillé l'ancre, il salua la Ville de quinze coups de Canon: on lui fit un pareil salut, & le Gouverneur l'envoya aussi complimenter par deux de ses Gentilshommes. Le lendemain Mr. *Wager* envoya à terre un Officier pour faire des complimens de sa part à ces deux Seigneurs, & les inviter de venir dîner a bord de son Vaisseau. Le jour suivant il fut traité à son tour à un repas splendide avec les Capitaines de tous ses Vaisseaux de guerre, par le Marquis *Mari*, & s'étant retiré, on le salua de 13. coups de Canon: honneur que cet Amiral avoit rendu la veille au Marquis.

VIII. *Barcelonne*. Ce sera dans ce Port, & à bord de l'*Amirante*, Vaisseau de guerre de 120. pieces de Canon, que s'embarquera, dit on, l'Infant Dom *Carlos*, & l'on est dans l'opinion que le Roi & la Reine s'y rendront par terre avec ce Prince, pour être

être presens à son embarquement , & à celui des Troupes , dont cette Ville est le rendez-vous general ; ce qui paroît d'autant plus vraisemblable , qu'on prépare ici des habits & des équipages pour l'Infant , qui seront d'une magnificence extraordinaire. Il est certain , au reste , que tout est presentement en grand mouvement à *Barcelonne* & dans son Port ; que les Troupes sont toutes à portée de s'embarquer au premier avertissement ; que les Bâtimens qui doivent transporter les Chevaux , sont aussi prêts à les recevoir à bord ; & que l'on cuit tous les jours environ 120. quintaux de biscuit pour servir à cette expédition.

A R T I C L E I I I.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en ITALIE , & en SUISSE depuis le mois dernier.

I. **R**ome. La Secretairie d'Etat envoya le 28^e Juillet un Billet au Ministre du Roi de Pologne , par lequel on l'assuroit qu'à l'avenir le Pape useroit envers lui de la même tolerance dont il usoit envers les Ministres des autres Têtes couronnées , qui prétendoient que ceux qui exécutent les ordres du Gouverneur de cette Ville , eussent pour eux le respect qui leur étoit dû. Cette démarche de la Secretairie est considérée comme une satisfaction raisonnable pour l'emprisonnement dont nous avons parlé dans le dernier Journal , d'un des Domestiques de ce Ministre par les Archers du Gouverneur ; & l'on se flatte que cette affaire n'aura pas d'autre suite.

II. Les broüilleries de la Cour de Rome avec le
Roi

Roi de Sardaigne, & le procès du Cardinal Coscia, & celui des personnes qui se trouvent impliquées dans son affaire, sont à présent ce qui reveille le plus l'attention du St. Siege. Quelque moyen qu'on ait jusqu'ici employé pour terminer les différends avec S. M. Sardaignoise, on ne peut pas se flatter d'y avoir encore réussi; ce Prince demeurant ferme dans ses résolutions de maintenir tout ce qu'il tient de la liberalité du défunt Pape Benoit XIII. Cependant Clement XII. vient de son côté de passer outre. Après avoir fait dans un Consistoire tenu le 6. Août au *Quirinal*, la ceremonie d'ouvrir la bouche aux nouveaux Cardinaux Grimadi & Aldobrandini, il se fit apporter des copies de tous les Privileges & Graces accordées à S. M. sous le précédent Pontificat: Elles furent examinées, & annullées ensuite, à la pluralité de 25. voix, & l'on ne confirma à ce Prince que la nomination aux Evêchés de ses Domaines qui fut cedée à la Maison de Savoye par le Pape Nicolas V. On sçaura peut-être dans peu de quelle maniere le Roi de Sardaigne aura reçu cette nouvelle, que le Cardinal Albani, Protecteur de ses Etats, lui a envoyé par un de ses Gentilshommes, qu'il a député à *Turin*, avec un détail exact de cette résolution, dont on parle ici de former une Bulle, pour être imprimée & affichée ensuite dans les lieux ordinaires.

III. L'Evêque de Targa, toujours détenu dans le Château *St. Ange*, est interdit de dire la Messe; & la Congrégation de *Nonnullis* vient de décréter une Sentence contre le Cardinal Coscia son frere, que le Pape a fait envoyer à toutes les Puissances Catholiques. Comme on a été informé avec étonnement par des Lettres venues de *Naples* que cette Emin. y jouïssoit d'une pleine liberté, qu'elle percevoit tous ses revenus, & que le Con-

feil Collateral avoit même ordonné à tous les Evêques suffragans de l'Archevêché de *Benevento* de ne point reconnoitre le nouvel Archevêque *Doria*, on a affiché dans tous les endroits publics de cette Ville de *Rome* un grand papier intitulé *Lettres inhibitoires*, par lesquelles il est défendu au Cardinal *Coscia* de recevoir ses rentes Ecclésiastiques, & menacé même *ipso facto* de l'Excommunication majeure réservée au seul Pape, à l'exclusive de la Pénitencerie secrète, au cas que ce Prélat fit exiger avec violence lesdites rentes. Ces Lettres qui font beaucoup de bruit, sont signées par les Cardinaux *Pico*, *Imperiali*, *Corradini*, *Pozzia*, *Banchieri* & *Corfini*.

I V. Il a été permis à Mr. *Sardini* de sortir de son étroite prison dans le Château *St. Ange*, pour se promener dans la grande Salle située devant les prisons. Le Fiscal *Fiorelli* s'étant rendu le 8. auprès de ce Prélat pour lui insinuer que son Procès étant déjà instruit, il feroit bien de nommer un Avocat pour défendre sa Cause, il lui répondit qu'il ne choisiroit d'autre Avocat que le Cardinal *Corfini*, ni d'autre Juge que le Pape; mais S. S. informée de cette réponse, lui fit repliquer par son Confesseur; „ Que voulant que son affaire fût ju-
„ gée selon le droit des gens, il devoit nommer
„ incessamment son Avocat. Cette replique du Pape fit aparemment beaucoup d'impression sur le cœur & sur l'esprit du prisonnier, puisque la nuit suivante il fut surpris d'une si grande défaillance, qu'à peine eut-il la force de sonner une clochette que le Vice-Châtelain du Château *St. Ange* avoit eu la précaution de mettre près de son lit pour appeller du secours en cas de besoin. Il fut trouvé dans cet état, & presque sans respiration, par la sentinelle & le Sergent qui accoururent au son.

V. Mr. Prati, qui étoit dans les Prisons neuves a été cité de comparoître devant la Congrégation de *Nonnullis*, pour y entendre la Sentence renduë contre lui, qui est la premiere de ce Tribunal : Cette Sentence portoit que ce Prélat soit privé de tous ses Benefices, Dignités, Pensions, & déclaré incapable d'en plus avoir à l'avenir ; qu'outre cela il fût relegué dans telle Forteresse que le Pape trouveroit bon ; mais S. S. a eu la bonté de la modifier, & de lui accorder la grace d'être seulement relegué dans quelque Place, que l'on croit même être à *Bentivoro* sa patrie, pour y passer le reste de ses jours avec une petite pension. La même Congrégation ayant depuis reçu un ordre du St. Pere de terminer toutes les Causes qui sont devant elle avant le 7. Septembre, & de remettre à la décision du Tribunal de l'Auditeur de la Chambre, ceiles qui n'auront pû être vuïdées alors ; Mr. Fiorelli fut envoyé le 12. au Château *St. Ange* pour examiner Monsieur Coscia : Cet examen dura plus de sept heures, & le soin du Procès fut ensuite confié à Mr. Mocci, qui a été auprès de Mr. Bondelmonte dans la Ville de *Benevento*.

VI. On ne parle plus du Chanoine de Corse qui est venu supplier Clement XII. d'interposer ses bons offices auprès de la Republique de *Genes*, afin de l'engager à rétablir les Mécontents de cette Isle dans leurs privileges, comme nous le dimes le mois dernier ; mais on assure que ce Pontife s'est chargé de son propre mouvement de la médiation pour ajuster à l'amiable ces démêlés. Le Cardinal Spinola a eu sur cette affaire une longue Audience de S. S. ; & le Pere Gritti Recteur de la Maison Professe des Jesuites à *Genes*, est arrivé à *Rome*, pour sçavoir quelles sont les propositions qu'Elle auroit dessein de faire à la Republique de la part des Rebelles.

Par ordre du Pape on a tenu une Congrégation particulière de divers Cardinaux pour traiter de l'accommodement de Mt. Bichi, ci-devant Nonce à la Cour de Portugal, ce Prélat ayant présenté au Sr. Pete une Requête, lui demandant excuse du passé, & se remettant entièrement à sa clemence.

VII. Le 15. Fête de l'Assomption de la Vierge, le Pape accompagné des Cardinaux Aldobrandini & Corsini, se rendit en Carosse à l'Eglise de *Ste. Marie Majeure*, où il tint Chapelle publique; tout le Sacré College y assista: le Cardinal Pico célébra la Messe; l'Archiconfrerie du Confalon établie dans cette Eglise, y distribua les dotes à un grand nombre de pauvres filles, comme cela se pratique tous les ans, & S. S. y ajouta cent écus d'or. Elle avoit ordonné la veille qu'on portât à l'Envoyé de Pologne, qui est sur son départ, le présent ordinaire qu'on fait d'un corps Saint aux Ministres des Têtes Couronnées. Mr. Acquaviva lui en avoit fait un autre d'un Reliquaire d'or, dans lequel est enchassé une grosse pièce du bois de la Croix de Nôtre-Seigneur; & la Secretairie d'Etat avoit aussi fait savoir ce jour-là à Mr. Alexandre Paroldy Alberoni, que le Pape l'avoit nommé au Gouvernement de la Ville de *Lorette*; ce qui a fait un extrême plaisir au Cardinal Alberoni son oncle.

VIII. On a ôté la Manteline par ordre de Clement XII. à Mrs. Viteleschi, Migliorecci, Morelli, & à un autre Prélat Sicilien, pour avoir eu, dit-on, entr'eux des conversations trop libres. Douze Evêques choisis par le défunt Pape pour assister au Trône Pontifical ont aussi été démis, parce que leurs Brefs ne leur avoient pas encore été expédiés. Mr. Valenti Gonzaga, nommé Nonce de S. S. à *Bruxelles*, a été au contraire honoré de cette prérogative, de même que Mr. Spinelli son prédécesseur dans cette
Non-

Nonciature, qui vient de prendre possession de la Charge de Secrétaire des Evêques & Réguliers. Le Sr. Pete a nommé aussi Mr. Quaranta-Bovi son Ambassadeur à Bologne, en la place du Comte Bolognetti, qui s'est excusé d'accepter cette Ambassade ; Mr. Rasponi au Gouvernement de Rieti, & Mr. Pierre Agostini, qui étoit Gouverneur de Benevento, à l'Archevêché de Luques. La promotion de Cardinaux, dont nous fîmes mention le mois passé, n'a pas eu lieu le 18., jour auquel elle avoit été fixée ; mais on assure qu'elle ne tardera pas à se faire, & que Mr. Bichi ne manquera pas d'y être compris.

IX. Florence. Le 25. Juillet le Ministre du Roy Catholique, & ceux du Grand Duc eurent ensemble une conférence qui dura près de dix heures, pendant laquelle ils convinrent, sur les instances de l'Empereur, d'un Traité entre cette Cour & celle d'Espagne pour l'Introduction de l'Infant Dom Carlos dans la Toscane. Cette Convention conclüe le jour de la Fête de St. Jacques, Protecteur d'Espagne, est regardée pour ce sujet, des Espagnols, comme un bon présage. Voici les principaux Articles qui en paroissent.

1. Que le Grand Duc de Toscane adoptera l'Infant d'Espagne Dom Carlos, sous le Titre de Grand Prince de Toscane, & comme son héritier présomptif ; Que ce Prince fera sa résidence au Palais Ducal, dans l'Appartement du Grand Prince ; & qu'il aura 500. Gardes du Corps Espagnols.

2. Que tous les Magistrats, le Sénat, les Commandans & les Chefs du Peuple, seront tenus de prêter un nouveau serment de fidélité au Grand Duc, & lors de sa mort, au Grand Prince Dom Carlos.

3. Que ce Prince s'oblige de payer toutes les dettes de

des Princes &c. Octob. 1731. 255

de la Maison de Medicis ; & que le Grand Duc & l'Electrice Douairiere Palatine sa sœur, s'engagent de leur côté, de le faire héritier de tous leurs biens Allodiaux, excepté ceux d'Urbain & de Ravenne, dont ladite Electrice jouira comme un Apanage, ainsi que d'une pension.

4. Que cette Electrice Douairiere aura la Tutelle dudit Prince, pendant sa Minorité jusqu'à l'âge de 18. ans ; Apresquoi Elle aura dans le Conseil la premiere place après le Grand Prince, avec le droit de nommer trois Sujets à toutes sortes de Charges vacantes.

5. Que la Couronne d'Espagne fournira au Grand Duc 60. mille pistoles par an, pour l'entretien du Grand Prince.

6. Et que la même Couronne accorde la liberté aux Sujets de la Toscane, d'envoyer tous les ans un Vaisseau aux Indes Occidentales, pour y trafiquer.

Le soir même de la signature de ce Traité, on dépêcha deux Exprés pour en porter la nouvelle, l'un à la Cour de Vienne, & l'autre à celle d'Espagne ; & l'on assure que le Grand Duc a fait depuis transporter une grande quantité de poudre à Pontemoli, pour faire honneur à l'Infant Dom Carlos, lorsque ce Prince y passera pour venir à Florence, ou pour se rendre à Parme.

Il y a, dit-on, quelques autres articles du Traité que nous venons de rapporter, dans lesquels il est fait mention des Troupes d'Espagne qui doivent être introduites en diverses Places de la Toscane.

X. Naples. Le Vaisseau de guerre nommé le *St. Charles*, fit voile au commencement d'Août pour aller joindre le *St. Leopold*, qui croise le long des Côtes de la Poëille : ces deux Navires ont, dit-on, ordre d'aller planter l'Etendart de l'Empereur sur les Côtes de Tunis & de Tripoly, en consequence de

la

la Paix conclüe depuis quelque-tems entre Sa Maj. Imp. & les Régences de ces deux Républiques. Il est au contraire arrivé dans la Rade de cette Ville une Tartane avec quatre Chevaux de Barbarie d'une beauté singuliere, que le Comte de Harrach, Viceroi de ce Royaume, a fait acheter, dans le dessein d'en faire un présent au Prince Eugene de Savoye. Ce Bâtiment a rapporté le présent que l'Empereur avoit envoyé au Bey de *Tunis*, qui n'a pas voulu l'accepter, prétendant qu'on lui envoie en la place de la poudre & des boulets; mais on doute que sa demande lui soit accordée.

Les derniers avis venus de cette Ville portent que le Cardinal Coscia ne pouvant plus se contenir dans un état privé, avoit fait élever les armes de l'Empereur sur la grande porte du Palais du Duc son frere, chez qui il est actuellement logé; qu'il fait travailler à des livrées magnifiques pour ce Duc & la Duchesse son épouse, afin de les faire paroître avec éclat, lorsqu'ils vont rendre visite à la Noblesse Napolitaine; & qu'il continuoit de recevoir sans opposition les revenus de ses biens situés dans ce Royaume.

XI. *Milan*. La premiere colonne des Troupes Imperiales, qui vont au secours des Genoïses contre les Rebelles de Corse, s'étant mise en marche, fut suivie de 23. Juillet dernier par les Marquis Mari & Lomellini, Deputés de la Republique de Genes, pour en regler les étapes. On a appris depuis que ces Troupes étoient arrivées à *St. Pierre d'Arene*, qui est un des Fauxbourgs de la Ville de *Genes*; qu'elles avoient commencé à s'embarquer à bord des Bâtimens qui doivent les transporter dans l'Isle de *Corse*; que l'on a aussi embarqué depuis leurs Chevaux, leurs Mulets, & generalement tout ce qui leur appartient; & que d'abord après l'arrivée de la seconde colonne, tout le convoi se mettroit en Mer.

XII. *Genes.* Le 6. Août plus de 50. Bâtimens firent voile de ce Port pour l'Isle de *Corse*, ayant sur leurs bords les deux colonnes de Troupes auxiliaires de l'Empereur, qui consistent en 4000. hommes avec beaucoup d'armes, & quantité de munitions de guerre & de bouche. Le Baron de Wachtendonck qui les commande en Chef, s'y embarqua aussi, de même que Mr. Camille Doria, qui va dans cette Isle-là en qualité de Provédicteur General.

Voici la substance d'une Lettre venue de la *Bastie*, & qui parut en cette Ville vers le milieu de ce mois.

LEs Troupes Auxiliaires de l'Empereur étant heureusement arrivées à la *Bastie*, le 9. du courant, il s'y tint d'abord un Conseil de guerre; En conséquence d'un résultat qui y fut pris, 800. hommes de cette Garnison commandés par le Colonel Vela, & soutenus de cinq Bataillons de Troupes Allemandes, firent le 10. une sortie, & attaquèrent avec tant de succès les trois postes occupés par les Rebelles, sçavoir, ceux des Capucins, de St. François & de St. Joseph, qu'en moins d'une demi heure ils s'en rendirent les maîtres, les soulevés ayant pris la fuite, & laissé quatre pièces de Canon de bronze, dix barils de poudre & quelques boulets; on fit en cette occasion 50. prisonniers, entr'autres le Pere Bernardin Cazacuni, Capucin, & l'un de leurs principaux Prédicateurs. L'aîle droite fut commandée par le Baron de Wachtendonck; l'aîle gauche par le Lieutenant Colonel de Waldstein & l'Adjudant General Restori; & le Corps par le Colonel Vela & le Major de Varca. On se rendit ensuite maître de *Cardo*; & après en avoir retiré tous les vivres, & autres munitions, on y mit le feu.

Cette Lettre a été suivie de près par la nouvelle
d'un

d'un second combat qui s'est donné dans cette Isle le 14. de ce mois, & selon laquelle les Imperiaux ont eu encore tout l'avantage : Elle porte ; „ que le „ Baron de Wachtendonck, ayant marché ce jour- „ là avec 2000. hommes vers *Coriano*, avoit ren- „ contré à 5. milés de la *Bastie*, un Corps de 7000. „ Rebelles, qui après quelques heures de combat „ furent mis en fuite vers les Montagnes, & que les „ Troupes de ce General enterent après cela à „ *Coriano* ; que les Mécontens ont eu 400. hom- „ mes tués, 120. autres faits prisonniers, & beau- „ coup de blessés ; & que les Imperiaux n'ont de „ leur côté perdu que cinq hommes, parmi lesquels „ il y a un Lieutenant, qui ayant voulu penetrer jus- „ qu'à Dom Louïs de Giaferi, qui commande en „ Chef les Rebelles, pour le tuer, ce General lui „ fendit la tête d'un coup de sabre.

Comme ces nouvelles n'ont pas encore été contredites, il y a aparence qu'on peut y ajouter quelque fois : Cependant pour plus de certitude, il n'est pas mauvais de suspendre encore son jugement là-dessus jusqu'au mois prochain.

Les Genoïs ont cependant envoyé en *Corse* une amnistie pour tous ceux qui se soumettront dans le terme de 15. jours, excepté les Habitans de certains lieux qui se sont distingués dans cette Rebellion, & les Chefs des Rebelles. On a même promis, à l'égard de ces derniers, 2000. écus à quiconque porteroit la tête de chacun d'eux, & 2500. à celui qui en pourroit livrer un en vie, outre la grace de tout crime dont il pourroit être convaincu.

XIII. *Livorne*. Quoique le Consul François qui résidoit à *Genes* ait déclaré à la Régence que l'intention du Roy son Maître étoit, qu'on ne lésât en aucune maniere le respect dû à son Pavillon, & qu'on ne visitât pas non plus les Vaisseaux port.

la Bannière, comme il est dit ailleurs. * On vient d'apprendre néanmoins par un Bâtiment arrivé ici de *Marseille*, & ayant à bord le nouveau Consul de cette Nation, qu'un Vaisseau François, parti de *Genes*, avoit été canonné à la hauteur du *Cap Corse*, par les Galeres de la République ; que ce Bâtiment avoit entr'autres reçu trois coups de Canon dans le Corps ; mais qu'il s'étoit retiré à la faveur du vent ; & que le Capitaine Salvy qui le commandoit, en étoit allé faire son rapport à l'Amirauté de *Marseille*. Il y a à présûmer que la Cour de France qui a toujours sçu tirer sa vengeance de l'insulte qu'on faisoit à son Pavillon, n'en demeurera pas là sur celle qui vient de lui être faite par les *Genois*, qui n'en ignorent pas d'ailleurs les conséquences.

XIV. *Parme.* Tout étoit prêt au commencement d'Août dans la Grande Salle du Palais Ducal pour l'accouchement de la seconde Duchesse Doïtairiere : Un Exprés du Duc de Modene, pere de cette Princesse, arrivoit même tous les jours en cette Ville pour s'informer de l'état de sa santé ; & l'on en tenoit quinze autres & 50. Coureurs prêts à porter la nouvelle de sa délivrance d'abord qu'elle seroit arrivée. Nous pouvons affirmer ces avis véritables sur la foi de bien des gens respectables de qui nous les tenons ; cependant l'on apprend par des Lettres de date postérieure, que la grossesse de Son Altesse Serenif. s'est évanouïe, & qu'on regarde à présent la grosseur de son ventre comme un commencement d'hydropisie ; c'est dequoi l'on pourra parler plus pertinemment le mois prochain ; & si nous avons été jusqu'ici avec nos Lecteurs dans l'opinion contraire à cette dernière nouvelle, nous aurons à nous

S

* Voyez la page 181. du Journal du mois passé.

consoler de n'avoir pas été les seuls de ce patti.

XV. *Venise*. Le nouveau Convoi destiné pour *Corfon*, fit voile de cette Rade le dernier Juillet : Mr. Vincent Mazoleni, Dominicain, & nouvel Archevêque de cette Ville-là, est venu au College accompagné des principaux Religieux de son Ordre, pour y faire ses soumissions, & se rendre ensuite à son Diocèse. La Régence a nommé Mr. François Venier à l'Ambassade d'Espagne. Mr. Barbe Morosini qui a rempli celle de *Rome*, revint ici le 5. Août, & Son Excellence se dispoisoit alors à faire dans peu son entrée publique, pour prendre possession de la dignité de Procureur de *St. Marc*, qui lui a été conférée.

XVI. *Suisse. Bade*. La clôture de la Diette Generale du Louable Corps Helvetique, assemblée en cette Ville, s'y est faite, sans attendre la reponse des Cantons aux propositions du Marquis de Bonac, Ambassadeur de France, pour le renouvellement de l'ancienne Alliance entre cette Couronne & les Suisses : On assure même que la négociation pour cette affaire, est suspendue, & qu'il y aura dans peu une nouvelle Diette Generale de plusieurs Cantons pour délibérer là-dessus.

XVII. *Coire*. Sur les ordres réitérés donnés par les Chefs des trois Liges, aux instances du Ministre de l'Empereur, tous les Protestans des Valées de la *Valtelline* & de *Chiavene* en sont sortis, conformément à la Capitulation du *Milan*; mais les Grisons de cette Communion se plaignent amèrement qu'on n'a pas encore exécuté les articles stipulés en leur faveur dans ladite Capitulation.

XVIII. *Geneve*. La Régence s'aplaudit beaucoup de la réception gracieuse faite à leurs Députés à *Evian*, par le Roy & la Reine de Sardaigne, qui

qui en leur parlant de cette Ville, la traitèrent de République ; ce qu'aucun des Prédecesseurs du Roy n'avoit encore fait ; & elle regarde comme une grande marque de distinction, & comme une faveur particuliere, que la Reine, quoiqu'incommodée alors, les reçut en habit de ceremonie & avec les pierreries de la Couronne.

Leurs Majestés partirent le 16. Août d'*Evian*, où Elles ont pris avec succès les eaux minerales d'*Amphion*, & ayant passé le lendemain dans le voisinage de *Geneve*, on leur fit le salut ordinaire d'une décharge de 60. pièces de Canon : Elles faisoient état d'arriver le 18. à *Chambery*, où le Roy a, dit-on, résolu de faire quelque séjour, pour consulter le Roy Victor-Amedée son pere sur ses differends avec le St. Siège, & sur l'accession qu'on lui demande au dernière Traité de *Vienne* ; & la Reine a dû prendre les devans à *Turin* sur Sa Majesté.

Les Vaudois chassés de leur Patrie pour cause de Religion, continuent d'arriver par bandes en cette Ville, & dans tous les Cantons Suisses Protestans, chez qui ils trouvent une retraite & beaucoup d'affistance ; mais ce qui mortifie extrêmement ces Réfugiés, est d'avoir perdu l'esperance de jamais obtenir la liberté de retourner dans leur Pays, comme ils s'en étoient flattés, sur les pressantes instances faites au Roi de Sardaigne par divers Potentats Protestans.

ARTICLE IV.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considerable
FRANCE, & en LORRAINE
depuis le mois dernier.*

I. **V**ersailles. Le 14. Août L. M. revinrent ici de Fontainebleau par Petitbourg, où le Duc d'Antin, à qui appartient ce Château, les reçut avec toutes les marques d'honneur imaginables; & ce Seigneur les a aussi regalé trois jours de suite, pendant lesquels il y avoit à tous les dinés 13. tables couvertes & servies de ce qui se trouva de plus exquis. Le lendemain, fête de l'Assomption de la Vierge, L. Maj. entendirent dans la Chapelle du Château la grande Messe célébrée par l'Abbé Tefnere, & chantée par la Musique; & l'après midi Elles assistèrent pareillement aux Vêpres & à la Procession.

II. On a fait prendre les devans pour Rome à une partie des bagages du Duc de St. Aignan, qui fait état de partir aussi vers le 15. de Septembre, pour s'y rendre avec le caractère d'Ambassadeur du Roi; la plupart de ses Gentilshommes & Officiers ayant déjà reçu ordre d'aller l'attendre à Marseille. Son Exc. sera, dit-on, accompagnée dans son voyage de Mr. l'Abbé Lanti, Nonce extraordinaire du Pape, qui a pris depuis peu congé du Roi, de la Reine, de Monseigneur le Dauphin, à qui il étoit venu apporter les langes bénits de Sa Sainteté, & du reste de la Famille Royale, dans des Audiences particulieres qu'il en eut, & auxquelles il fut introduit par Mr. de Saintôt, Introduceurs des Ambassadeurs.

III. Il court un bruit que les ordres ont été en-
voyés

voisés au Comte de Plelo, Ambassadeur du Roi à *Copenhague*, de déclarer qu'au cas que le Roi de Danne marc vint à accéder au dernier Traité de *Vienne*, les Subsidés qu'on lui fournit annuellement cesseroient d'abord. Comme cette Couronne envoie de pareils Subsidés à celle de Suede, on prévoyoit bien que S. Maj. Suedoise, comme Landgrave de Hesse Cassel, pourroit bien signer son accession à ce Traité; mais on se flatte qu'Elle ne le fera pas en qualité de Roi de Suede. On débite aussi, comme une chose certaine, que le Roi n'entreprendra pas cette année le voyage de *Compiègne*, à cause de quelques maladies qui regnent dans ces quartiers-là, & dont le rapport a été fait à Sa Maj. par Mr. de Cely, Intendant de *Paris*, qui en étoit allé prendre connoissance avec quatre Medecins; mais que ce Monarque, avec une partie de la Cour, ira faire un séjour de trois semaines à *Marly*, pendant lequel le Roi Stanislas & la Reine son Epouse se rendront ici de *Chambor* pour tenir compagnie à la Reine.

IV. Une Députation du Parlement de *Paris* fit le 18. au Roi de nouvelles representations sur l'Arrêt du Conseil d'Etat, dont nous fimes mention dans notre Journal dernier, & qui casse celui de cette Compagnie, par lequel le Mandement de l'Evêque d'Orléans étoit supprimé; mais on parle si différemment de la maniere dont ces remontrances furent reçues, qu'on ne peut en rien dire de positif. Le 20. S. M. donna Audience aux Députés des Etats de Languedoc, qui lui furent présentés par le Prince de Dombes, Gouverneur de la Province, & par le Comte de St. Florentin, Secrétaire d'Etat, & conduits par le Grand Maître & le Maître des Ceremonies. Cette Députation, composée de l'Evêque de St. Papoul pour le Clergé, qui porta la parole, du

Baron Lanta pour la Noblesse, des Srs. de Laredan & de la Caze pour le Tiers État, & du Sr. Joubert, Syndic General de la Province, fut ensuite admise à l'Audience de la Reine, & alla aussi rendre ses respects à Mgr. le Dauphin, à Mt. le Duc d'Anjou, & à Mesdames de France. Ce fut le lendemain que le Comte de Schulembourg, Envoyé extraordinaire de Dannemarck, eut avec les ceremonies ordinaires la premiere Audience publique de L. Maj. Après l'Audience les Officiers du Roi traiterent très-splendidement à diner ce Ministre, qui fut reconduit à *Paris* vers les six heures de l'après-midi dans les Carolles de Leurs Maj. qui l'avoient amené à *Versailles*.

V. Le 22. le Roi fit dans ce que l'on appelle le *Champ de Mars* la revûe de ses Gendarmes, qui étoient tous habillés de neuf : Ce Monarque ayant passé à cheval le long de la ligne, les vit défilér en Escadrons, par Brigades & quatre à quatre, & la Reine & les Enfans de France furent presens à cette Revûe. Le Roi a paru fort satisfait non-seulement de l'adresse, mais aussi du bon état des hommes & des Chevaux, & a fait distribuer en cette occasion vingt Croix de l'Ordre militaire de St. Louis aux plus anciens Maréchaux des Logis de ce Corps, huit Brevets de Mestre de Camp & seize pensions; mais particulièrement une de 800. livres par an au Chevalier de Can. Ces Troupes, qui sont parties depuis pour aller prendre des quartiers dans la *Basse-Bretagne*, consistent en sept Compagnies & 32. Brigades, faisant 8. Escadrons & 1300. hommes, tous jeunes & de fort bonne mine.

VI. Sept des petits Chevaux de la hauteur de 2. pieds & quelques pouces, dont nous avons parlé le mois passé, furent présentés le 30. au Roi, qui étoit pour lors à *Chenil*, par le Comte Maurice de Saxe:

Saxe : Ils étoient attelés à un Phaëton. Ce fut le Comte lui-même qui fit la fonction de Cocher, & le Marquis de Courtenvaux, Capitaine des Cent-Suisses, fit ensuite divers tours avec ce Phaëton dans l'avantcour, au grand contentement de S. M. On travaille actuellement à leur faire de nouveaux harnois de velours bleu avec un petit Phaëton. Le Roi de Suede avoit fait present de ces petits Chevaux au Roi de Pologne, & ce Prince les donna ensuite au Comte de Saxe, son fils naturel, qui vient à son tour d'en faire un present à Mgr. le Dauphin.

VII. L'Evêque d'*Orange* s'étant démis de cet Evêché, le Roi y a nommé l'Abbé de Tilly, & S. M. a donné à l'ancien Evêque son Prédecesseur, l'Abbaye de *Mazan*, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Viviers. Elle a disposé aussi de la place de Conseiller d'Etat, vacante par la mort de Mr. d'Argouges, en faveur de Mr. de Bouville, Intendant d'*Orleans*; de l'Intendance de cette Ville, en faveur de Mr. de Beaufeu, Intendant de *Poitiers*, qui a été remplacé par Mr. le Nain; & Mr. Chauvelain de Beaufejour, Maître des Requêtes, a pareillement été nommé à l'Intendance de la Généralité d'*Amiens*, en la place de Mr. Chauvelin, Conseiller d'Etat son Pere. Mr. de Chicaneau, Chancelier de l'Université de Montpellier, Maître des Comptes de la même Ville, & Gendre de Mr. Chirac, premier Medecin du Roi, a été fait par S. M. premier Medecin du Dauphin & des autres Enfans de France; & Mr. Bouliac, leur second Medecin. Ce dernier étoit auparavant Medecin de *Ver-sailles* & du Couvent Royal de *St. Cyr*.

VIII. *Paris*. Dans l'Assemblée du Magistrat de cette Ville, tenuë le 16., on proceda à l'élection de deux nouveaux Echevins, qui sont, Mr. Pelier, Avocat

Avocat és Conseils , Bailly de l'Abbaye St. Germain des Prez , & Conseiller de Ville , & Mr. Geofroy , Membre de l'Academie Royale des Sciences & de la Societé de Londres. La Princesse de Clermont , Surintendante de la Maison de la Reine , & sœur du Duc de Bourbon , étoit ce jour-là fort incommodée d'une inflammation sur la poitrine , pour laquelle on craignoit qu'on ne fût obligé d'en venir à l'operation ; mais la saignée (remede à la mode) a paré ce coup , & a tiré d'affaire cette Princesse , qui se trouve à present beaucoup mieux pour avoir eu la veine ouverte douze fois consecutivement. On vient d'apprendre que le Postillon d'Orleans pour Nantes fut arrêté il y a quelques jours près de cette dernière Ville par des Voleurs , qui après avoir enlevé son Cheval & sa Valise , lui laisserent continuer son chemin à pied.

IX. Les Avocats du Parlement informés qu'on avoit imprimé & répandu dans le public 2. pièces , dont l'une est un *Memoire présenté au Roi par l'Archevêque de Paris au sujet d'un Arrêt du Parlement du 5. Mars 1731. , qui reçoit le Procureur General du Roi , Appellant comme d'abus de l'Ordonnance de ce Prélat du 10. Janvier , par laquelle les Avocats de cette Capitale sont déclarés comme heretiques ; & l'autre un Arrêt du Conseil d'Etat , par lequel le Roi évoque devant lui l'Appel comme d'abus fait au Parlement par son Procureur General ;* voulurent se mutiner , en déclarant qu'ils ne plaideroient dans aucune des Chambres du Parlement , jusqu'à ce qu'on leur eût donné une satisfaction raisonnable là-dessus. Ils tinrent même sur cette affaire des conferences ensemble plusieurs jours de suite , pendant lesquels aucun d'eux n'a effectivement paru sur le rôle , & le Parlement nomma de son côté des Commissaires , pour aller presenter au Roi leurs
humbles

humbles rémontrances sur les fâcheuses suites que pourroit avoir l'exécution de l'Arrêt dont on vient de parler ; mais tout cela n'a rien effectué à la Cour que l'expédition d'onze Lettres de Cachet à autant d'Avocats , avec ordre de se retirer incessamment en differens endroits du Royaume qui leur ont été indiqués.

X. Toutes les Chambres du Parlement s'étant assemblées le premier de Septembre , un ouvrage qui a pour titre, *Instruction Pastorale de Mr. l'Evêque Duc de Laon , second Pair de France , contre les Requistaires de Mr. Gilbert , Avocat General* , fut supprimé , avec menace même de mettre en sequestre tous les Biens temporels de ce Prélat , en cas qu'il vint à mettre de nouveau au jour de pareils Ecrits ; & sur les representations faites ensuite à ce sujet au Roi à Versailles , par Mr. le premier Président & deux Présidens à Mortier de ce Corps , le Conseil d'Etat de S. M. a fait publier un Arrêt , qui supprime aussi ladite *Instruction Pastorale* ,, comme contraire au respect dû à l'Autorité du Roi & ,, à la Justice , tendante à émouvoir les esprits , ,, & à troubler la tranquillité publique , & a fait ,, défenses à Mr. de Laon de ne plus rien publier ,, ou distribuer de pareil , à peine d'être procédé ,, contre lui par la saisie de son Temporel & autres voyes de droit , ainsi qu'il appartiendra &c.

XI. On vient de publier en cette Capitale un autre Arrêt du même Conseil , portant ordre que la Constitution *Unigenitus* soit exactement observée dans toute l'étendue du Royaume , défendant de faire ou d'écrire rien contre cette Bulle , Sa Maj. réservant à soi & à son Conseil la connoissance de toutes les disputes qui pourroient survenir là-dessus , & interdisant cette connoissance à toutes les Cour

& Juges. Comme nous avons rapporté ailleurs * l'Arrêt rendu à l'occasion des disputes qui se sont élevées au sujet de l'Autorité des deux Puissances ; il n'est pas hors de propos de donner aussi en entier celui dont on vient de parler. Le voici.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi , pour faire cesser toutes les disputes & contestations au sujet de la Constitution *Unigenitus*.

LE Roi ayant jugé à propos de suspendre par l'Arrêt rendu en son Conseil le 10. Mars dernier , toutes les disputes & contestations qui s'étoient élevées sur les bornes de l'autorité spirituelle , & de la puissance temporelle ; Sa M. est persuadée qu'il n'est pas moins nécessaire d'éteindre absolument un autre genre de disputes , qui renaissent tous les jours à l'occasion de la Bulle *Unigenitus*, & qui ne pouvant repandre aucune nouvelle lumière sur les questions qu'on agite avec tant de chaleur , ne sçauroient avoir d'autre effet que de perpétuer le trouble & la division , au sujet d'une affaire qui doit être regardée de tous côtés comme entièrement finie. Le Decret du St. Siege , suivi d'une acceptation solennelle , revêtu du caractère de l'autorité Royale , & publié avec les plus sages précautions , soit de la part des Evêques, ou de celle des Parlemens , pour la conservation des maximes du Royaume & des Droits sacrés de la Couronne , est devenu , par le consentement du corps des Pasteurs , le jugement de l'Eglise universelle. Ainsi, tout étant terminé par le concours des deux Puissances , il ne reste plus que de faire cesser les suites d'une division si dangereuse , & si contraire au bien commun de la Religion & de l'Etat ; S. M. ne peut prendre une route plus sûre pour y faire succéder une paix durable,

* Voyez Mai de cette année page 327.

ble, qu'en suivant l'exemple du feu Roi son Bisayeul, qui, après avoir donné plusieurs Lettres Patentes, Déclarations & Arrêts, pour affermir l'autorité des Constitutions des Papes, acceptées par les Evêques de son Royaume, sur la condamnation du Livre de Jansenius, crut devoir mettre la dernière main à la pacification des troubles dont l'Eglise de France avoit été agitée à cette occasion, en faisant cesser toutes disputes sur les matieres contestées, ainsi qu'il s'en expliqua par ses Arrêts du 23. Octobre 1668. & du 5. Mars 1703. A quoi étant nécessaire de pourvoir, Sa Majesté étant en son Conseil, a ordonné & ordonne, que la Constitution Unigenitus continué d'être inviolablement observée & executée dans toute l'étendue de ses Etats, conformément aux Lettres patentes du 14. Février 1714., aux Arrêts d'enregistrement d'icelles, & aux Déclarations du 4. Août 1720. & du 24. Mars 1730. Fait S. M. très expresses inhibitions & défenses à tous ses Sujets de quelque état & condition qu'ils soient, d'écrire ou composer, imprimer, vendre, debiter, ni autrement distribuer, directement ou indirectement, sous quelque nom & titre que ce soit, aucuns Ouvrages, Memoires, ou Ecrits tendans à entretenir les disputes qui se sont formées au sujet de la Constitution, ou à remettre en question ce qui est décidé, ni de s'attaquer ou provoquer les uns les autres, par des termes injurieux de Novateurs, Heretiques, Schismatiques, Jansenistes, Semipelagiens, ou autres noms de parti; le tout à peine contre les Contrevenants, d'être traités comme Rebelles, desobéissans aux ordres de Sa Maj., séditionx & perturbateurs du repos public; notamment ceux qui auroient composé, publié ou répandu des Ecrits contraires à la Religion, au respect dû au St. Siege, à N. S. Pere le Pape, & aux Evêques, à l'autorité de l'Eglise, & à celle de S. M., aux Droits de

de sa Couronne, & aux Libertés de l'Eglise Gallicane, Enjoint S. M. à toutes les Universités de son Royaume, noianment aux Facultés de Theologie, d'empêcher qu'on infere dans les leçons ou dans les Theses, aucunes propositions qui puissent donner lieu d'agiter les questions decidées, ou d'en former de nouvelles, au sujet de la Constitution Unigenitus. Exhorte, & néanmoins enjoint à tous les Archevêques & Evêques de veiller, chacun dans leur Diocèse, à ce que la paix & la tranquillité y soit charitablement & inviolablement conservées, & que lesdites disputes & contestations n'y soient plus renouvelées. Et sera le present Arrêt lu, publié & affiché par tout où besoin sera, pour être exécuté selon sa forme & teneur, nonobstant oppositions ou appellations quelconques, dont si aucunes interviennent, S. M. s'est réservée la connoissance & à son Conseil, & l'a interdite à toutes ses Cours & Juges. Fait au Conseil d'Etat du Roi, S. M. y étant, tenu à Versailles le 5. Sept. 1731.

Il y a eu, dit-on, sur le tapis un troisième Arrêt de ce Conseil en faveur des Avocats qui ont été relegnés, mais le 7., jour que finirent les Séances du Parlement, on envoya ordre à l'Imprimerie Royale d'en suspendre l'impression, & par conséquent la publication; de sorte que voilà évanouïe, du moins pour un tems, l'espérance qu'avoient conçue ces Messieurs (qui prétendoient une satisfaction raisonnable) de se voir si-tôt rapellés de leur exil.

XII. Le Parlement avant la séparation ayant mandé à Paris, Mrs. du Présidial de St. Pierre le Moutier pour se purger d'une accusation intentée contr'eux, qui est, d'avoir condamné injustement, àit pendre un particulier, & fait aussi mourir diverses autres personnes pour la même affaire, on décréta le 6. prise de corps contr'eux, sur la déposition

position de 45. témoins ; & ayant tous été arrêtés dans le Palais, ils furent conduits dans les prisons de la Conciergerie, où il ne leur est pas permis de parler à qui que ce soit. La veuve d'un Libraire de cette Ville, qui à l'âge de 81. ans où elle est parvenue, n'étoit pas encore à l'abri des aiguillons de la chair, s'évada sur la fin du mois dernier avec un jeune homme qu'elle avoit pris en amitié, sans qu'on sçache où ils sont allés, & l'on apprend qu'elle a emporté tous les meilleurs effets de sa maison.

XIII. Les Capitaines des trois Vaisseaux de la Compagnie des Indes revenus en dernier lieu de la *Chine à Port-Louis*, ont rapporté ; „ Qu'on avoit „ senti le 30. Septembre de l'année derniere, un „ tremblement de terre à *Pekin*, qui dura environ „ 4. minutes, avec tant de violence, que les prin- „ cipaux édifices de cette Ville, qui est la Capitale „ de la *Chine*, furent ébranlés, & beaucoup de mai- „ sons renversées ; que la belle Eglise des Jesuites „ Portugais, celle des Jesuites François, & le Cou- „ vent des Franciscains furent presque entierement „ ruinés ; qu'une magnifique maison de Plaisance „ de l'Empereur de la Chine, nommée *Airien*, & „ située près de *Pekin*, fut renversée, de même que „ le Palais du dix-septième frere de ce Prince, „ qu'il y eut encore le même jour une deuxième „ secousse, qui fut suivie de plusieurs autres jus- „ qu'au 2. Octobre : Que les digues du *Theaulto*, „ ou autrement *Fleuve Jaune*, & celles de diverses „ Rivières, furent en même tems rompues, & les „ Provinces de *Nanking*, *Houan* & *Pitchely* miles „ sous l'eau ; & que par cette inondation & les „ tremblemens de terre, on comptoit qu'il étoit „ péri plus de cent mille personnes.

XIII. *Lorraine*. Son Altesse Royale Madame la Duchesse de Lorraine a nommé à une Prébende
dy

du Chapitre des Dames de St. Pierre à Metz, une Demoiselle de la maison de Lignéville de la Branche des Comtes d'Audricourt. Ce droit de nomination qu'ont les Ducs de Lorraine, vient de ce qu'ils sont Fondateurs de l'Eglise de cette Abbaye, & qu'ils ont beaucoup contribué à son établissement : Ils ne l'ont cependant qu'à la premiere Prébende qui vient à vaquer à chaque nouveau Règne; ce qui s'est observé par les Prédécesseurs de S. A. R. aujourd'hui Régnante, & en dernier lieu par le feu Duc Leopold I. de glorieuse mémoire.

XIV. Nous tenons d'un Chanoine Régulier de *Neuchâteau en Lorraine*, une Relation fort ample & bien détaillée des ceremonies que les Dames Religieuses du lieu ont faites pour honorer la Béatification du Bienheureux Pierre Fourrier de Mattaincourt leur Instituteur. Nous n'en ferons pas ici d'autre mention, eu égard à tout ce que nous avons déjà rapporté de ces ceremonies, & pour avoir lieu de dire un mot de ce qui s'est passé à la découverte du cœur de ce Bienheureux, & d'une estampe que le même Chanoine a fait graver à ce sujet.

L'Eglise Paroissiale de *Gray* en Bourgogne est la dépositaire de ce Cœur depuis la mort du Bienheureux Pierre Fourrier arrivée en cette Ville le 9. Décembre 1640. Le Magistrat le retint lorsqu'on enleva le Corps, pour l'inhumer, comme il l'est en effet, à *Mattaincourt* au Diocèse de *Toul*. Le 30. Mars de l'année dernière le Sr. Jean Baptiste Savary, Curé de *Gray*, accompagné des Chefs de Justice, & du Secretaire de la Ville, fit avec les formalités usitées en pareille occasion, la reconnoissance de cette Relique, qui fut trouvée entiere & ferme dans sa consistance, dans une boîte de plomb, soulevée en plusieurs endroits, entourée de trois bandes de papier, à chaque bout desquelles il y avoit des
cachets

cachets de cire rouge aux armes du Curé Prédecesseur de celui d'aujourd'hui, du Vicomte-Mayeur, & du Conseiller Doyen du Magistrat. Cette boîte étoit enfermée dans un coffre de bois de chêne à trois serrures & clefs différentes, & celui-ci dans un autre qui est celui des Archives des Prêtres Familiers.

Les Srs. Perron, Médecin du Roy, & Gauthier, Apoticaire, appellés pour reconnoître s'il n'y avoit pas d'alteration dans ce cœur, ou s'il avoit pû se conserver ainsi par des aromates, ou par quelque autre moyen, l'ayant touché, & soigneusement examiné, déclarerent qu'il étoit ferme dans sa consistance, sans lésion, & que ce qui l'entouroit au dedans de la boîte, n'avoit pû contribuer à sa conservation, n'étant point des aromates, mais bien des linges & taffetas tout usés, & qui se levent & tombent en poussiere. Après cette reconnoissance on enveloppa la Relique dans un morceau de taffetas rouge; & on la remit dans la boîte de plomb faite en forme de cœur, qui a été refoudée, & déposée de nouveau dans le coffre qui la contenoit, pour y rester jusqu'à ce que l'Archevêque ait permis d'en faire la translation, & de la faire enchasser dans un Reliquaire. On a dressé du tout un Procès verbal, signé du Curé, de ses Assistans & de deux Examineurs.

Ce qui a porté le Chanoine à faire graver l'estampe dont il nous reste à parler, est la conservation du Livre des Instituts du Bienheureux Pere, ensemble ce que nous venons de rapporter. Voici ce qu'il en dit: „ Les Habitans de *Gray* doivent s'estimer „ infiniment honorés de deux miracles qui se sont „ faits dans leur Ville, par les mérites du Bienheureux Pierre Fourrier de Mattaincourt. Le premier est arrivé il y a près de 90. ans sur le Livre
des

„ des dernières & véritables Constitutions compo-
 „ sé par le St. homme pour les filles de son Insti-
 „ tut, & qui ne fut achevé à Gray même que quel-
 „ ques mois avant sa mort. Le feu ayant pris à sa
 „ table & à tous les papiers qui étoient dessus, le
 „ précieux Recueil de ses dernières volontés, le
 „ chef d'œuvre de son esprit & de son cœur, le
 „ fruit de plus de 40. années de macérations & de
 „ jeûne, se trouva miraculeusement enseveli dans
 „ les cendres sans la moindre lésion. Ce miracle
 „ est attesté par une foule de témoins oculaires &
 „ dignes de foi ; que l'on voit cités dans les pièces
 „ imprimées à Rome au sujet de la Béatification du
 „ Bienheureux ; & ce Livre, infiniment respectable,
 „ est actuellement entre les mains des Religieuses
 „ de *Mircourt* en Lorraine au Diocèse de *Toul*.

Il décrit le second miracle fait sur son Cœur à
 peu près de la même manière que nous venons
 de le faire. Il ajoute à cela ; „ Que c'est pour
 „ louer le Seigneur dans ces deux miracles, & pour
 „ en éterniser la mémoire, qu'il a pensé à en faire
 „ graver une estampe.

Cette Estampe de sept pouces de hauteur sur
 quatre & de demi de large, est un cœur bien gra-
 vé qui renferme la sainte Trinité, des Têtes d'An-
 ges, & la Vierge vis-à-vis du Sauveur du monde
 portant sa Croix, entre lesquels on voit le Livre
 des Constitutions environné des flammes, & conser-
 vé par ces deux Personnes Sacrées.

Ces deux vers Latins font tout le tour du Cœur.

*Ecquà fronte cinis Petri Cor tangeret, alta
 Quod vivum & moriens possidet omne Trias.*

On voit au-dessus cet autre Distique qui exprime
 le miracle arrivé sur le Livre.

*Flamma recusat eum terrestris adurere librum
 Quem Domini sancto Spiritus igne replet.*

Aux

Aux deux côtés de la pointe du Cœur on lit encore ces quatre vers.

Sunt Petri Cor, opusque duo miracula; mortem

Cor superavit, opus fortius igne fuit.

Tertium erit, Cor, opusque piè modo claustra sequantur

Pro quibus integra stant hac duo prodigiis.

Enfin plus bas, & ce qui termine l'Estampe, sont les vers suivans.

Ce Livre à qui le feu ne cause aucun dommage,

En tout ce qu'il contient part du Cœur de Fourier.

Gray montre ce Cœur sain, Mircourt le Livre entier.

C'est donc à Dieu qu'on doit & l'ouvrier & l'ouvrage.

Un grand prodige encore, quand enfin chaque fille,

Pour qui le Ciel conserve & le Livre & l'Auteur,

Formera sur tous deux son esprit & son cœur,

Et les aura pour règle au dedans de la Grille.

ARTICLE V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE & en TURQUIE depuis le mois dernier.

I. **V**ienne. Jamais affaire n'occasionna plus de de Traités que celle d'Italie. Outre ceux qui se trouvent rapportés depuis un tems fort court dans nos Journaux, & qui ont été conclus à ce sujet, tant ici, qu'à Seville & à Florence, les Ministres des Puissances intéressées, sçavoir, de l'Empereur, & des Rois d'Espagne, & de la Grande-Bretagne, en signèrent le 22. Juillet dernier un nouveau d'Alliance, dont voici l'extrait.

PREAMBULE.

Comme l'Introduction des Garnisons Espagnoles dans les Places fortes de la Toscane, Par-

mè & Plaisance, au lieu des Troupes Neutres spécifiées par le Traité de la *Quadruple-Alliance*, pouvoit rencontrer quelque obstacle, ce qui auroit pû avoir des suites capables de troubler la tranquillité publique, leurs Majestés *Imperiale & Britannique*, pour prévenir ces maux, ont pris des mesures convenables par l'Article III. du Traité conclu à *Vienne* le 16. Mars de la presente Année, & par 2. Déclarations qui y ont du rapport.

(Ici sont inserés l'Article III. du Traité de *Vienne* du 16. Mars, la Déclaration sur la Succession de *Parme*, celle sur l'Introduction des Garnisons *Espagnoles* dans les Places de la *Toscane* &c. & une Specification des Engagemens du Traité de *Seville*, tirés des Art. IX. X. XI. XII. & XIII.

L'Article susdit & les Déclarations ayant été communiqués au Roi-Catholique, Sa Majesté a trouvé qu'on y satisfaisoit au desir qu'Elle avoit d'asseurer à l'Infant Don *Carlos*, la Succession des Etats de *Toscane*, *Parme & Plaisance*, & voulant contribuer de son côté au maintien de la tranquillité publique, est convenüe avec leurs Majestés *Imperiale & Britanique*, de donner des Pleins-Pouvoirs, de la part de Sa Majesté *Imperiale*, au Prince *Eugene de Savoye*, au Comte de *Sintzendorf*, au Comte de *Starrenberg*, & au Comte de *Königsek*; De la part de Sa Majesté *Catholique*, au Duc de *Liria*; & de la part du Roi de la *Grande-Bretagne*, à Mr *Robinson*; Et ils sont convenus des Articles suivans.

A R T I C L E P R E M I E R.

Sa Majesté *Catholique* ayant bien examiné l'Article III. du Traité du 16. Mars 1731., & les 2. Déclarations en consequence, dont la teneur est sur le point

point d'être exécutée, a témoigné, non seulement qu'Elle ne desiroit rien plus, mais qu'Elle y aquiesçoit entierement; Pour cet effet, Sadite Majesté a déclaré, que le Traité de la *Quadruple-Alliance*, & celui du 7. Juin 1725., conclus entre l'*Espagne*, l'*Empereur* & l'*Empire*, sont renouvelés & confirmés par celui-ci, excepté les changemens faits au premier, par l'Article III. & les Déclarations ci-dessus mentionnées; Promet Sa Majesté Catholique, pour Elle & pour ses Heritiers, d'accomplir tout ce qui est réglé par lesdits Traités, & l'Investiture éventuelle du 9. Decembre 1723., par raport à la Succession aux Etats de *Toscane*, de *Parme*, & de *Plaisance*.

2. L'Empereur & le Roy de la *Grande-Bretagne* s'engagent envers le Roy Catholique, à observer tout ce qui est stipulé par l'Article III. du nouveau Traité de *Vienne*, & par les 2. Déclarations en conséquence, en faveur des Descendans Mâles de la Reine d'*Espagne*, appellés à la Succession des Etats de *Toscane*, de *Parme*, & de *Plaisance*; sçavoir, l'Empereur en acceptant le Renouvellement du Traité de *Londres* conclu en 1718., & celui de *Vienne* entre Sa Majesté Imperiale, l'*Empire* & le Roi d'*Espagne* de l'année 1725, & le Roi de la *Grande-Bretagne* le Renouvellement de celui de *Londres* de 1718., s'obligeant envers le Roi d'*Espagne* à l'exécution de tous les engagements qu'ils renferment.

3. Tout ce qui a été jusqu'ici arrêté par le consentement reciproque & irrevocable des Parties Contractantes, servira de regle, soit qu'il s'agisse de l'Introduction des Garnisons *Espagnoles*; ou le cas d'ouverture existant, de mettre l'Infant Don *Carlos* en possession des Duchés de *Parme* & de *Plaisance*, à condition toujours, que ledit *Infant* ou son Successeur, parvienne absolument à ladite possession, sur le

piéd réglé dans les Lettres d'Investiture éventuelle; du 9. Decembre 1723.

4. Pour prévenir tous les obstacles que pourroit rencontrer l'exécution des stipulations portées par l'Article V. de la *Quadruple Alliance*, les Engagemens rapportés ci-dessus, l'Article III. & les Declarations, les Parties Contractantes employeront leurs bons offices auprès du Grand Duc de *Toscane*, pour obtenir son consentement à l'Introduction des Garnisons Espagnoles dans ses Etats. Bien entendu néanmoins, que le consentement du Grand Duc avenant, tout ce qui a été cité jusqu'ici, n'aura lieu qu'après l'échange des Ratifications.

5. Les Parties Contractantes declarent, qu'Elles n'ont rien plus à cœur, que de voir le Grand Duc consentir à toutes les mesures qui ont été prises par les Traités ci-dessus mentionnés, tant pour sa Dignité & son repos, que pour celui de ses Sujets & la sûreté de ses Etats; Et à cette fin, Elles promettent & s'obligent, entr'Elles & envers le Grand Duc, de remplir & garantir toutes les susdites dispositions.

6. Les Parties Contractantes ont trouvé nécessaire pour le repos public, d'inviter le Grand Duc de la maniere la plus engageante, à accéder au present Traité, comm'Elles l'y invitent par le present Article.

7. Le present Traité sera ratifié par les Puissances Contractantes dans l'espace de deux mois, à compter du jour de la Signature, & l'échange s'en fera à *Vienne*.

ARTICLE SEPARE' & SECRET.

Quoique l'on n'ait rapellé au commencement de ce Traité, que les Engagemens autrefois pris par les
Rois

Rois d'Espagne & d'Angleterre, sur l'Introduction des Garnisons Espagnoles, il a été cependant convenu entre les Parties qui ont fait ce present Traité, qu'à l'égard des autres engagements qui ont été communiqués separément à l'Empereur, & qui sont annexés au present Article, la teneur de l'Article III, du Traité conclu le 16. Mars, & les 2. Declarations en consequence, aura lieu, comme si cette Partie secrette d'Engagement étoit inserée mot à mot au commencement de ce present Traité.

PARTIE *Secrete des Engagemens entre Sa Majesté Catholique & Sa Majesté Britanique, sur les Garnisons Espagnoles.*

Ce sont tous entiers les deux premiers Articles separés & secrets du Traité de *Seville*, sur les conditions du sejour des Troupes Espagnoles en *Toscane & Parme*, comme le Serment actuel qu'Elles prêteront pour la sureté & remise de ces Places, & la maniere dont on conviendra, pour ne prejudicier en rien aux Droits de l'*Infant*.

Que dans les Places, les Troupes des Possesseurs soient deux tiers moins nombreuses que celles de Sa Majesté Catholique; & que les Morts ou Deserteurs, soient librement remplacés,

Que faute de pouvoir obtenir lesdits Arrangemens, les Contractans les feront exécuter par la force; Sa Majesté Catholique s'obligeant de payer & entretenir lesdites Troupes.

Autre Article Separé & secret,

Si après les deux mois convenus, pour requérir le consentement du Grand Duc à toutes les dispositions ci dessus, il paroïssoit encore douteux de l'ob-

tenir, Sa Majesté Impetiale ne s'oposera en aucune maniere, à l'exécution pleine & entiere de tous les Engagemens pris entre Sa Majesté Catholique & Sa Majesté Britanique & raportés ci dessus dans l'Article secret & separé, exhibés à l'Empereur & expliqués par la Declaration entre Sa Majesté Imper. & le Roi de la *Grande-Bretagne*, sur les suidites Garnisons *Espagnoles*.

II. Ce Traité joint à celui de *Florence*, par lequel le Grand Duc convient avec le Roi d'Espagne d'admettre dans ses Etats l'Infant Dom Carlos, paroît ne plus rien laisser desirer sur ce qui regarde l'introduction de ce Prince en *Italie* avec les Troupes de sa Nation; aussi s'attend-on de jour à autre d'apprendre la nouvelle de son embarquement à *Barcelonne*; d'autant plus qu'on assure à present que tout ce qui a été dit de la grossesse de la seconde Duchesse Doüaïniere de Parme, a été prématuré; que cette Princeesse elle-même a été trompée en cela, & qu'elle en est entierement desabusée. Il se tient cependant encore diverses conferences sur les affaires de ce Pays-là entre le Prince Eugene de Savoye, le Comte de Sintzendorff, Grand Chancelier, & les Ministres d'Espagne & de la Grande Bretagne, à l'issüë desquelles le Duc de Liria, Ambassadeur du Roi Catholique, dépêche des Exprés à sa Cour, pour l'informer du résultat que l'on y prend; & celui qui fut pris dans une de ces dernieres conferences, fut d'envoyer ordre au General Stampa, qui commande en Chef les Troupes Imperiales dans les Duchés de *Parme* & de *Plaisance*, de prendre possession de ces Etats au nom de l'Empereur & de l'Empire, ainsi que de l'Infant d'Espagne Dom Carlos; de déclarer Régente la Duchesse Dorothee, premiere Doüaïniere de Parme & Grand'mere
de

de ce Prince, & de lui donner un Conseil de Re-
gence jusqu'à l'arrivée de son petit-fils.

III. Le Comte de Thurn, Doyen du Chapitre de
Salzbourg, & le Baron de Rehlingen sont venus
demander à l'Empereur, au nom de leur Archevê-
que & Prince, un secours de quelques mille hom-
mes contre les Protestans de cet Archevêché qui
paroissent vouloir s'attouper pour y commettre du
desordre, sous prétexte que les Catholiques Ro-
mains leur font souffrir divers tourmens pour cause
de Religion : & sur cette demande on ne tarda pas
d'envoyer un ordre aux deux Regimens de Dra-
gons de Jorger & d'Althan de marcher vers la fron-
tiere du Diocèse de *Salzbourg*, avec plusieurs Com-
pagnies de quelques autres Regimens de Dragons,
& six Bataillons d'Infanterie, pour être à portée de
secourir, en cas de besoin, l'Archevêque contre
ses Vassaux mécontents. Cependant le Comte Fran-
çois de Staremberg, fils du Surintendant des Finan-
ces de S. M. Imp. est allé à la Cour de Baviere,
d'où il a ordre de passer à celle de *Salzbourg*, pour
concerter les moyens d'assoupir les troubles qui
semblent être sur le point d'éclater dans cet Arche-
vêché.

IV. L'Electeur de Mayence, invité par l'Empe-
reur de se rendre en cette Ville, y étoit attendu le
6. Septembre, pour délibérer, dit-on, avec ce
Monarque sur diverses affaires d'importance ; le
Comte de Sintzendorff, Grand Chancelier, étant déjà
parti d'ici le 28. Août pour la Terre de *Sellewitz*
en Moravie, afin d'y recevoir S. A. S. E. Pour
éviter les difficultés du ceremonial S. M. Imp. doit
aller à sa rencontre, sous prétexte d'une partie de
chasse, & la conduire dans le Château de la *Fa-
vorite*, où ce Prince dînera en son particulier, &
soupera le soir avec L. M. Regnantes & l'Archidu-
chesse

chesse Leopoldine. On apprend qu'il a à sa suite le Prince de Birkenfeld, Mr. Saxenhoven son Grand Chambellan, le Comte de Sickingen son Grand Maréchal, le Comte de Walzek, Mr. de Waldorff, le Comte d'Olstein, son Confesseur, son Chapelain, deux Medecins &c.

V. La Cour fut le 28. fort nombreuse & fort brillante au sujet de l'anniversaire de la naissance de l'Imperatrice Regnante, qui en ce jour-là dans la quarante-unième année de son âge : S. M. reçut là-dessus les complimens ordinaires de la principale Noblesse des deux sexes, des Ministres d'Etat & étrangers, & d'un grand nombre d'autres personnes de distinction, qui parurent en habit de fête à la Favorite; & le soir on représenta à son honneur une piece intitulée, *Enea Negli Elisi*, sur un Theatre dressé exprés dans les Jardins du même Palais.

VI. Le Duc de Liria fait travailler en diligence à ses équipages pour faire dans peu son entrée publique à *Vienne* en qualité d'Ambassadeur du Roi d'Espagne. Le 2. Septembre ce Ministre reçut un Express dépêché de *Seville*: il lui en vint un autre le 4. qui a fait le voyage en 17. jours; & l'on assure que ce dernier lui a apporté la Ratification du Roi son Maître pour le dernier Traité conclu en cette Ville de *Vienne* entre l'Empereur, S. M. Cath. & le Roi de la Grande Bretagne.

VII. Comme l'Archevêché de *Prague* & l'Evêché de *Tournay* sont devenus vacans par la mort du Comte de Kuhnburgh & du Prince de Lôwestein, qui les possédoient, l'Empereur a nommé à ce dernier le Comte François de Salm, Doyen de l'Eglise Cathédrale de *Cologne*, & S. M. ne s'est pas encore expliquée sur le premier, pour lequel il y a plusieurs Aspirans. Elle a conféré aussi l'Archevêché

de *Palerme* au P^{te} General des Franciscains à *Naples*, & la Charge de Conseiller Aulique de l'Empire, à Mr. de *Pogrell*, issu d'une très-ancienne & noble Famille de *Silesie*: Ce Seigneur qui a obtenu aussi par un Decret de la Chancellerie de l'Empire qui lui a été expédié, d'avoir à son tour voix & cession dans cet Auguste Tribunal, parmi les Conseillers de la Confession d'Augsbourg, a été élevé en même-tems à la Dignité de Baron du St. Empire.

VIII. *Ratisbonne*. Le 14. Août le Comte de *Harrach*, Envoyé de l'Empereur pour le Royaume de *Boheme* partit de cette Ville, allant solliciter auprès des Margraves de *Brandebourg-Anspach* & de *Brandebourg-Bateith*, & en diverses autres Cours du Cercle de *Franconie*, leur approbation à la *Pragmaticque Sanction*, ou autrement à la succession des Etats de S. M. Imp. en faveur de sa Ligne féminine, en cas qu'Elle vienne à mourir sans enfans mâles. Il y est au contraire arrivé plusieurs Protestans de l'Archevêché de *Saltzbourg* qui doivent aller demander du secours pour leurs Compatriotes à divers Princes de leur Communion; & comme ils ont fait déclarer à la Commission établie ici pour examiner leurs griefs, qu'en qualité d'*Evangeliques-Luthériens*, on ne peut pas leur disputer le droit de retraite, suivant les Constitutions de l'Empire, au cas que l'Archevêque ne leur accorde pas le libre exercice de leur Religion; il paroît que ce Prince veut les maintenir dans leurs Privilèges, mais à condition qu'ils restent tranquillement dans le Pays; ce qui est d'autant plus vraisemblable, que son Envoyé a conféré depuis peu avec trois Ministres Protestans, qui ont témoigné être satisfaits de ses propositions.

IX. *Prusse. Berlin*. Le Roi partit d'ici, contre
toute

toute attente, le 15. d'Août, jour anniversaire de sa naissance, & se rendit à *Custrin*, où le Prince Royal son fils se tenoit depuis un tems, comme relegué pour quelque mésintelligence, qui vient heureusement d'être terminée par les soumissions de S. A. R. comme on va le voir. Le Roi ne fut pas plutôt arrivé qu'il fit venir le Prince Royal dans la Maison du Gouverneur. Ce Prince se jettad'abord aux genoux du Roi, en presence du Lieutenant-General de Grumkow, du Major General Lepel, Gouverneur de *Custrin*, du Colonel Derischau, & de Mrs. de Wolden, Rowalden, & Natzmer; ces trois derniers se tenans actuellement auprès de S. A. R. Le Roi s'entretint ensuite pendant une heure avec ce Prince dans une Chambre à portes fermées. Après quoi ces augustes personnes se rendirent dans une Salle où se trouvoient tous les Seigneurs de la Régence & du Conseil: on y avoit préparé une collation splendide; mais le Roi n'ayant pas voulu s'asseoir, le Prince Royal prit l'occasion de se jettter pour la seconde fois à ses pieds, & de le feliciter sur l'anniversaire de sa naissance, en lui souhaitant une longue vie & un regne heureux. Ce fut alors que S. M. attendrie embrassa le Prince: Elle sortit ensuite de son logement, & le Prince l'ayant suivi jusqu'à la portiere de son Carosse, lui embrassa de nouveau les genoux; sur quoi S. M. l'assura de routes ses graces Royales & Paternelles, en presence d'une grande foule de personnes de toute condition qui y étoient accouruës, & alla le même jour par eau à *Sonnenbourg*, où Elle éleva d'abord à la Dignité de Grand Maître de l'Ordre de *St. Jean de Jerusalem*, le Prince Charles Margrave de Brandebourg, & fils du feu Margrave Albert-Frederic. Elle y fit aussi le lendemain une promotion de 40.

nou-

nouveaux Chevaliers du même Ordre, & donna à cette occasion un festin superbe.

XI. Le 18. le Roy revint à *Berlin*. La joye qu'on a conçu de son entrevûë avec le Prince Royal, est d'autant plus universelle, qu'on espere que la bonne harmonie avec la Cour de la Grande-Bretagne va être rétablie par ce moyen. Sa Majesté a déjà donné ordre d'envoyer à S. A. R. divers Carosses & Chevaux de selle avec un magnifique service d'argent: on travaille aussi à former sa maison; D'abord qu'elle sera complete, ce Prince viendra faire son entrée publique dans cette Capitale, où on lui prepare aussi quelques Apartemens au Palais. Il doit venir assister au prochain mariage de la Princesse Royale sa sœur aînée avec le Prince Héritaire de Brandebourg Bareith, qui a été differé jusqu'au 15. du mois de Nov. prochain; & diverses Princeses viendront aussi, dit-on, assister à la ceremonie de ce mariage, & particulièrement une Princesse de Bevern, qui pourroit bien être choisie pour le Prince Royal.

XII. *Saxe. Dresde.* L'ouverture de la Diette Generale des Etats de cet Electorat, se fit le 19. Août avec les ceremonies accoutumées en présence du Roy. Le Chancelier Bunau ayant fait de la part de S. M. une Harangue fort éloquente aux Etats, Mr. de Heißler y repondit à leur nom, & remercia le Roy de ses soins paternels, en l'assurant en même-tems de leur fidelité inviolable. Après cela Mr. de Guden, Referendaire, lut à haute voix la proposition de ce Monarque, qui contient les treize articles suivans.

1. Le Roi donne avis à ses Etats, que la Commission établie par Sa Majesté, terminera le plutôt qu'il sera possible, le redressement des abus qui se sont glissés dans l'administration de la Justice.

2. Sa Majesté leur propose, de lever une Somme convenable, pour augmenter la Caisse des Pauvres & de ceux qui ont souffert par des incendies, afin d'empêcher qu'il n'y ait des Mendians dans le Pays.

3. Sa Majesté fait part à les Etats, des mesures qu'Elle a prises, afin que le *Regulativum* des Contributions du Pays, & la levée des Deniers, soient mises sur un meilleur pied, en vertu des instances faites par les Etats dans leur Assemblée de l'année 1728.

4. Le Roi informe l'Assemblée, que par le moyen des Commissions qu'il a établies, il a pourvû & fait cesser les plaintes portées par les Etats dans les précédentes Dietes, par rapport aux affaires qui concernent le *Landt* & la *Generale Accise*, dont on communiquera avec les Etats.

5. Sa Majesté propose aux Etats, d'introduire dans le Pays l'égalité de l'aunage, le plutôt qu'il sera possible.

6. De fournir les Deniers & Contributions, sur le même pied qu'ils ont été accordés jusqu'ici par les Etats; savoir, 1. Le *Land Accise*, avec un Supplément de 25000. Florins de *Misnie* par An, pour acquiter les vieilles Dettes de la Chambre des Renttes. 2. Les Deniers pour les fraix des Legations. 3. De fournir 700. mille Florins par an, pour l'entretien de l'Armée. 4. Les Deniers pour la libre disposition de la Caisse Militaire. 5. De continuer les 3000. Ecus accordés par an, pour l'entretien de la Maison de Discipline de *Walheim*. 6. De lever encote une Somme convenable, pour achever la Maison de Correction, qu'on construit actuellement à *Torgau*. Et de continuer jusqu'à l'année 1737. le *Land*, le *Franck*, & le *Fleisch Steuer*, de même que l'Impôt sur le Papier timbré, & celui
sur

sur les Cartes.

7. De lever une somme convenable, pour l'augmentation des Troupes, de même que pour les reparations des Fortifications des Places fortes, & ce qui est nécessaire pour remplir les Magazins de Blé.

8. De lever la somme de 10000. écus par an, pour la Reparation des Dignes des Fleuves d'Elbe, de Mulde & d'Elßer, & de continuer de la sorte pendant 6. années.

9. D'indemniser la Chambre des Rentes, des pertes qu'elle a faites, en faisant des Provisions & amas de Grains à grands fraix, pendant la secheresse de l'année 1726.

10. De restituer 30095. florins de Misnie, que la Chambre des Rentes a perdus, par la secheresse de l'an 1720., dans le Landt. Accise & dans les Peages.

11 de trouver la somme de 130. mille écus, pour rembourser la Chambre des Rentes, d'une pareille somme qu'elle a payée, pour degager le Bailage de Wiefenbourg.

12 De faire la somme de 1500. écus par an, pour un meilleur arrangement dans l'Archive-Feodale, & pour être en état de payer les Officiers qui y sont employés.

13. De supporter comme de coûtume les Fraix & dépenses de la presente Diette, de deliberer sans perte de tems sur les Points susdits, & de finir ses Negotiations & Seances le plutôt qu'il sera possible.

XIII. Les Etats continuent depuis ce jour-là leurs deliberations avec beaucoup de succès; & le Roy a établi une Commission pour examiner à fond l'état des affaires de la Chambre des rentes. On travail-

loit

loit alors en cette Ville à de grands préparatifs pour y recevoir le Roy de Prusse, qui fait état de venir rendre visite à sa Majesté avec le Prince son fils Héritaire, immédiatement après que S. A. R. aura reparu à la Cour ; & l'on croit que la Reine de Prusse sera même de ce voyage, dont le principal sujet, est, à ce que l'on assure, le désir qu'a S. M. Prussienne de voir le Corps des Gendarmes nouvellement levé, & qui consiste en 6000. hommes d'une beauté extraordinaire. Ces Troupes doivent former dans peu à ce sujet un Camp aux environs de cette Capitale ; le Roy vient d'en confier le Commandement au Comte de Friesen, Ministre du Cabinet, Grand Chambellan & General d'Infanterie ; & le Comte de Nassau Aide de Camp de S. M., en a été fait Colonel.

Le Comte de Hoim, dont nous avons parlé le mois dernier, a vendu avec l'agrément du Roy, sa Terre de *Saken*, à la Comtesse de Vicedum sa sœur, qui lui en a payé 130. mille écus argent comptant. On assure que le frere de Mr. Bruhl, Grand Maître de la Maison du Roy, sera fait Capitaine des Trabans, en la place de Mr. de Prohenge, qui a été dépoüillé de cet Emploi, pour s'être battu en duel avec le Chambellan Lewendahl.

XIII. *Cassel*. La magnifique reception faite au Roi de Suede, à son entrée en cette Ville, & ce qui y a été pratiqué pour témoigner la joye que causoit à ses Habitans, & tous les Sujets de ce Landgraviat, la visite qu'est venu leur rendre l'Auguste Souverain qui les gouverne, merite la Relation que nous en donnois ici.

Le Roi de Suede, que nous laissâmes le mois dernier * continuant sa route de Cassel, étant arrivé le 9. Août sur le soir à *Ameliendahl*, Maison de plai-

* Voyez la page. 203.

Plaisance appartenant à la Cour, declara qu'il vouloit s'y reposer le lendemain, & se rendre le jour suivant à *Cassel*. Le Prince Guillaume, son frere puîné noublia rien pour y procurer à ce Monarque tout le plaisir possible tant en parties de Chasse qu'en autres divertissemens. Le 11. après midi Sa Majesté en partit avec sa suite pour arriver par le grand chemin en cette Ville : Elle fut arrêtée en premier lieu par des Paysans & Paysannes qui avoient dressé un arc de triomphe à la sortie du Bois, garni de joueurs d'instrumens à la Paysane, & où plusieurs filles & garçons de Paysans dansoient de joye en la maniere du Pays. A quelque distance de-là un second arc de triomphe, à peu près semblable au premier, arrêta & divertit le Roy une seconde fois. Mr. Lober Schultheis-Wuserhuhn, & Mr. Eppe Receveur, le reçurent sur la frontiere du Baillage de *Cassel*, & après une courte Harangue, le conduisirent jusqu'à la portée du Canon de cette Ville. Ce fut là que Mrs. de Berleps & Kurtleben Lieutenans Generaux, reçurent Sa Majesté à la tête d'un grand nombre d'Officiers tous à Cheval & fort proprement habillés : Elle descendit alors de Carosse, monta avec le Prince Guillaume son frere puîné dans un Phaëton, ayant pour Cocher le Comte de Hohenfeld, Vice Grand Ecuyer, & l'un des Ecuyers de la Grande Ecurie pour Postillon. D'abord après on fit une triple décharge de 95. pièces de gros Canons placés sur les Remparts : Son entrée dans la Ville se fit aux acclamations de tous ses Habirans, & d'un grand nombre d'autres qui y étoient venus des lieux circonvoisins. Sa Majesté ayant encore passé sous deux arcs de triomphe magnifiques, qui avoient été dressés dans deux différentes ruës, entra dans l'avant-cour du Château : Elle y trouva trois Compagnies de Grenadiers rangés sous les armes : le reste des

trois

trois Bataillons de la Garnison bordant les ruës de chaque côté jusqu'à la Porte de la Ville, où Elle étoit entrée. Le Roy fut reçu à la descente du Phaëton par la Princesse Epouse du Prince Maximilien, par sa Famille, par les Conseillers Privés, & par tous les Corps de Régence & de Justice, & fut ainsi conduit dans son Apartement. Toutes les Troupes de la Garnison, firent dans ces entrefaites une triple décharge de leur Mousqueterie, encriant *Houée vive le Roy.*

Le soir S. M. soupa à une table de 24. couverts avec les principaux Seigneurs de sa suite & ceux de cette Capitale : il y avoit deux autres tables de 12. couverts chacune pour le reste. Elle eut le plaisir après le soupé de se promener en Carosse par l'ancienne & la nouvelle Ville, pour voir les belles illuminations qu'un chacun avoit faites, suivant l'ordre qui avoit été donné. On avoit élevé sur une Esplanade qui confine le Glacis de l'ancienne Ville, une pyramide de la hauteur de 35. pieds sur 10. à 12. de quarré, avec des dévises & des emblèmes ayant du rapport à l'établissement de ladite Ville : On voyoit sur la façade de cette pyramide du côté de la ruë, une ébauche de la Ville neuve, & au-dessus les Armes de *Suede* & celles de *H.ffe* : Sur la seconde façade on voyoit des arcades avec toute sorte d'artisans; sur la troisième une Eglise avec diverses personnes à genoux : il y avoit sur la quatrième un Trophée avec sa trompe, annonçant l'arrivée du Souverain, & au-dessous un Grenadier avec toutes ses armes : Derrière cette pyramide étoit un arc de triomphe garni de lampions, avec cette inscription, *Vive le Roi de Suede Frederic I. S. M.* après avoir tout vû, se retira au Château. Le lendemain 12. Elle dina en public dans l'Orangerie, où Elle fut haranguée par un jeune garçon de dix ans,

ans, qui eut ensuite l'honneur de lui baiser la main.

Le Roi depuis son arrivée comble une infinité de personnes de ses bienfaits, & témoigne par toutes sortes de manieres, qu'il a de l'amour pour ses Sujets, & qu'il chérit la Patrie où il a pris naissance. Tous les Princes & Comtes de l'Empire s'empresrent à envoyer complimenter S. M. sur son heureuse arrivée dans les Etats d'Allemagne; l'Empereur même lui a envoyé le Comte de Seckendorff pour lui faire de sa part de pareils complimens; & ce General s'est en même tems acquitté d'une Commission importante auprès de ce Monarque. Le Landgrave de Hesse-Darmstadt s'est rendu ici en personne avec le Prince Hereditaire son fils pour le même sujet, & après avoir complimenté le Roi, S. A. S. l'invita à une grande partie de chasse; ce qui fut accepté d'une maniere fort gracieuse par Sa Majesté Suedoise, qui est attendué dans peu à *Darmstadt*.

Le 19. le Prince George de Hesse-Cassel arriva de *Paris* en cette Ville, où il a été reçu avec de grandes marques de tendresse par le Roi de Suede son frere. Il s'est fait quelques changemens ici depuis que ce Monarque y est arrivé; & l'on a fait sçavoir par ses ordres à tous ceux qui possèdent des Charges dans le Pays de *Hesse-Cassel*, qu'ils ayent à se rendre auprès du Prince Guillaume son frere puiné, qui en est le Stadhouder, pour être, à ce que l'on suppose, confirmés dans leurs Emplois. Le 7. Septembre S. M. fit à *Waber* la revûe de dix Escadrons de Dragons, & de trois de Cavalerie; on vendit ensuite les Chevaux de deux Regimens, sçavoir, du Prince Maximilien & de Dittmar, & l'on cassa aussi six hommes par Compagnie de toutes les Troupes du Landgraviat. On assure que S. M. a déclaré qu'elle partiroit vers la mi-Novembre

bre pour retourner à *Stockholm*; mais qu'il se négocioit auparavant quelque affaire d'importance entre l'Empereur, & les Rois de Suede & de la Grande-Bretagne.

XV. *Constantinople*. On mande de cette Capitale que la tranquillité s'y affermit de plus en plus; mais que l'on continue d'y faire de grands préparatifs pour pousser avec vigueur la guerre contre les Persans, que l'on dit à present avoir eu le dessus dans l'action dont il a été fait mention dans notre Journal d'Août dernier, & où la victoire étoit au contraire attribuée à l'Armée du Grand-Seigneur. On apprend aussi par des avis particuliers que les Turcs ont été de nouveau battus près d'*Eriuan*, dont ils vouloient faire lever le siege par un secours de 50000. hommes la plupart Spahis, que la Porte avoit envoyé aux environs de cette Place; & qu'ils ont perdu dans cette Action plus de 16000. hommes de ces derniers, restés sur la place, & 2000. prisonniers, outre 20. pièces de Canon & tout leur Bagage; & que le Sophi de Perse, qui avoit eu la précaution d'aller au-devant de ce secours pour l'attaquer, comme il le fit, ayant rejoint son Armée composée de 140. mille hommes, avoit fait dire au Commandant d'*Eriuan*, que s'il ne se rendoit dans 3. jours prisonnier de guerre avec toute sa Garnison, il la feroit passer au fil de l'épée.

Il est fait mention dans ces nouvelles d'un grand embrasement arrivé le 20. Juillet à *Galata*, qui réduisit en cendres la plus grande partie de cette Ville située vis-à-vis de *Constantinople*, & dans laquelle tous les Ministres étrangers font leur résidence ordinaire; mais que cet incendie qui avoit pris son origine dans un Arsenal, fut à la fin éteint par les soins & l'activité du Capitaine Bacha, qui a fait abattre plusieurs maisons, pour empêcher la communi-

munication au reste de *Galata* , qui autrement auroit été entièrement conlumé ; & l'on regarde comme un bonheur que le vent ait été tourné vers *Galata* pendant l'incendie , sans quoi il y auroit eu beaucoup à craindre pour *Constantinople*.

ARTICLE VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable dans les Etats du N O R D depuis le mois dernier.

I. **D***Anemarc. Copenhague.* La Cour est fort nombreuse à *Vredensbourg* , où la plupart des Ministres étrangers se sont rendus : il s'y tient de fréquens Conseils du Cabinet en présence du Roi , qui roulent sur l'accession qu'on lui demande au dernier Traité de *Vienna* , & sur un nouveau Traité de Commerce , qui se négocie , dit-on , entre S. M. & les Etats Generaux des Provinces Unies. Mais on doute que cette Couronne accede au Traité dont nous venons de parler , pour les raisons mentionnées à l'Article de France de ce Journal , quoique le Ministre de la Grande-Bretagne n'oublie rien pour l'y engager.

Comme on a remarqué qu'il entre encore de tems en tems dans ce Royaume des marchandises de *Hambourg* , nonobstant les rigoureuses défenses , on a publié un nouvel Edit du Roi , par lequel il est très-expressément enjoint aux Officiers des Douanes & autres , de mieux veiller à l'avenir qu'ils n'ont fait par le passé , à l'exécution de ces défenses : ce qui mortifie extrêmement les *Hambourgeois* , dont le Commerce est par-là beaucoup ralenti. Il paroît aussi à *Copenhague* un Placard portant en substance,

„ que le Roi donne avis qu'il a résolu de donner
 „ à ferme pour six ans la Mine d'argent de *Kings-*
 „ *berg* en *Norvege*, & tout ce qui en dépend, ou
 „ de la vente à perpetuité, & cela sous les con-
 „ ditions dont on pourra convenir, avec ceux qui
 „ se presenteront pour cet effet à la Chambre des
 „ Comptes.

II. *Suede. Stockholm.* Depuis le départ du Roi pour *Cassel*, la Reine a déjà reçu cinq Exprés de S. M., qui l'ont informé de tout ce qui s'étoit passé sur sa route. Elle a signé un Placard qui fut publié le premier Août, & par lequel il est permis tant aux étrangers qu'aux Sujets d'apporter de l'argent à l'Hôtel des Monoyes en cette Ville, pour y être converti en nouvelles Espèces, sans rien payer pour la Fabrique, & S. M. est allée depuis prendre les divertissemens de la saison avec la Duchesse Doüairiere de *Mecklembourg* sa belle sœur, à la Maison Royale de *Drottningholm*, où la plupart des Ministres étrangers l'ont suivi.

Le Comte de *Gallowin*, Ministre de l'Impératrice de Russie, ayant reçu au commencement d'Août des dépêches de sa Cour, est venu les communiquer au Comte de *Horn* à sa Maison de plaisance: elles contiennent, dit-on, une recommandation à la Reine & au Sénat de veiller aux intérêts du Duc de *Holftein-Gottorp*. Il court un bruit que dans cette entrevûe le Comte de *Horn* demanda au Comte de *Gallowin* la destination de l'Escadre Russe, qui est depuis quelque tems à la Rade de *Kiel* dans le *Holftein*; & que ce dernier Ministre lui a répondu que c'étoit seulement pour y recevoir un bon nombre de Chevaux de remonte pour un Regiment de Cavalerie qui est en garnison à *Riga*; que par conséquent on ne devoit prendre aucun ombrage de la venue de cette Escadre dans la Mer Baltique.

Un million de rixdales se trouve déjà souscrit dans la Compagnie des Indes qu'on a nouvellement érigée ici : Ses Livres doivent être fermés sur la fin de ce mois d'Août, & l'embarquement des marchandises pour ce Pays-là se fera aussi avant la fin de cette année. On y doit envoyer entr'autres deux Fregates, l'une de 46. & l'autre de 54. pieces de Canon, chargées de cuivre & de fer.

Le Vaisseau qui a porté au Dey à Alger des présens que le Roy lui envoya il y a quelques semaines, est revenu à *Gottenbourg*, d'où il est attendu à *Stockholm* avec le premier vent favorable : il a sur son bord divers présens pour Sa Majesté, & que l'on fait consister en trois Lions, trois Tigres, deux Autruches, & 18. très beaux Chevaux de Barbarie.

III. *Moscovie.* On parle encore differemment du voyage de la Czarine à *Petersbourg*, & autres lieux, & l'on commence à se persuader qu'il est différé jusqu'au Printems prochain ; quoique les deux Bataillons du Régiment des Gardes du Corps qu'on nomme de *Semonowski*, se soient mis en marche vers cette Ville-là, où l'on assure qu'ils seront suivis dans peu des deux Régimens des Gardes de *Preobrazinski* & d'*Ismailov*. Sa Majesté a fait déclarer à tous les Ministres Etrangers qu'ayant examiné le Traité conclu à *Vienne* le 16. Mars dernier, qui lui a été présenté par le Comte de *Wratislaw*, Elle avoit trouvé qu'il tendoit à affermir la paix generale en Europe, c'est pourquoi Elle avoit résolu d'y accéder. Elle signa aussi sur la fin de Juillet, un ordre par laquelle Elle regle le droit d'Entrée des grains dans la Ville de *Riga*, sur le même pied qu'il l'est à *Königsberg* & à *Dantzick* ; & cet Ordre a déjà été envoyé dans tous les Bureaux des Douanes qui sont en *Livonie*, pour y être publié & ensuite observé.

Des avis de *Peterkaw* portent que le 2. Août toute cette Ville, qui consistoit en 2000. maisons, fut réduite en cendres par accident, à l'exception d'une vingtaine seulement ; que l'Hôtel de Ville, la maison des Postes, la Prévôté, & la Chapelle de la sainte Croix, avoient entr'autres été consumées jusqu'à leurs fondemens, & qu'il y avoit aussi eu beaucoup d'édifices & maisons brulées dans le Fauxbourg, où les flammes avoient été poussées par le vent.

ARTICLE VII.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE, en HOLLANDE, & aux PAYS-BAS depuis le mois dernier.

I. **L**ondres. Comme la paix de l'Europe paroît à présent affermie par toute les mesures qui se sont prises, dans les Traités & Conventions conclus depuis peu, la Cour a résolu de congédier incessamment 4000. Matelots, de désappareiller aussi toute l'Escadre du Chevalier Walton, excepté quelques Vaisseaux Gardes-Côtes qui resteront à *Plymouth, Portsmouth, Chatham & Sheerness*, chacun avec un Equipage de cent hommes seulement ; plusieurs autres Vaisseaux de guerre ont pareillement ordre de revenir de leurs stations aux *Indes Occidentales*, pour être désarmés ; le tout fera vingt Vaisseaux de guerre ; & ce qui est dû aux Equipages de ces Bâtimens en general, doit leur être incessamment payé, la Trésorerie ayant ordonné de faire compter 64230. livres sterlings pour cet effet. Tous les entretiens roulent à présent ici sur la sage conduite

de Sa Majesté & de ses Ministres, par laquelle la Nation Britannique se trouve délivrée des dangers où elle étoit exposée, & l'égalité mise de telle sorte à la balance de l'Europe, qu'on a tout lieu d'espérer la jouissance pendant de longues années d'une paix ferme & d'un Commerce libre.

II. Mr. Colman Ministre Plénipotentiaire du Roy à la Cour de *Parme*, a dépêché ici un Exprés, avec avis que le terme de la prétendue grossesse de la seconde Duchesse Douairière de ce nom, étant expiré, cette Princesse n'avoit pu par conséquent dissimuler plus long tems; que le 21. Août elle avoit invité tous les Ministres étrangers & diverses autres personnes qualifiées de se trouver à son Appartement; qu'elle avoit alors déclaré en pleine Assemblée, qu'on l'avoit abusé touchant sa prétendue grossesse; qu'elle venoit d'en être délabulée, & qu'elle prioit toute l'Assemblée de s'en délabuler aussi. Ceci doit être pour le coup suffisant pour détromper notre imagination de ce qu'elle a pu concevoir, ou prendre jusqu'ici pour réel, dans les nouvelles, d'ailleurs si positives & si bien averées qu'on a reçues ci devant sur cette grossesse. Nous abandonnons à l'examen & aux réflexions du Lecteur les causes qui ont donné matiere aux bruits qu'on a répandus sur ce sujet, ne nous croyans pas en droit de les approfondir.

III. Un Messager d'Etat dépêché de *Dresde* par le Chevalier Schaub, est arrivé ici depuis peu avec un Traité d'amitié & de bonne harmonie, conclu entre Sa Majesté comme Electeur d'Hannover, & le Roy de Pologne comme Electeur de Saxe; & l'on débite que cette Cour & celle de Prusse se sont aussi entièrement reconciliées; c'est de quoi nous pourrions être mieux éclairés dans la suite. Mais il est certain que la Reine écrit sur la fin de ce mois
une

une très-belle Lettre au Roy de Prusse pour lui témoigner la joye qu'Elle ressentoit de ce que S. M. avoit reçu en grace le Prince Royal son fils, & pour la complimenter en même tems de ce qu'Elle avoit fait connoître en cette occasion que son amour paternel avoit vaincu le sujet de ressentiment qu'Elle pouvoit avoir.

IV. La Cour qui se tient toujours à *Hampton-court*, où elle continuë de prendre les divertissemens de la saison, a quitté le deuil qu'elle portoit pour la mort de la Grande Duchesse Violante de Toscane. Mr. Gastaldi, Secrétaire de la République de Genes, s'y étant rendu il y a quelques jours, présenta un mémoire au Secrétaire d'Etat touchant un Vaisseau Anglois, nommé la *Prosperité*, commandé par le Capitaine la Roche, & chargé de bled en *Sicile* pour le compte des Genois, sur ce que ce Bâtiment ayant été pris dans son passage par un Corsaire Algérien, ils l'avoient relâché & payé le fret au Capitaine, après en avoir enlevé la cargaison. On ne doute pas que la Cour, qui a déjà donné satisfaction à ce Ministre au sujet des Navires Anglois qui transportoient des munitions aux Rebelles de Corse, comme on le peut voir par une proclamation du Roy * publiée à ce sujet, ne reponde encore favorablement à ce Mémoire.

V. On a reçu avis de l'arrivée à *Cadix*, de l'Amiral Wager avec son Escadre, & de tout ce que nous avons rapporté à ce sujet à l'Article d'Espagne du présent Journal, avec cette particularité néanmoins, qu'un de ses Vaisseaux avoit été en grand danger de périr dans la *Manche*, sur un banc de sable qui n'avoit pas été encore découvert. Sur quoi l'on a envoyé les *Yachts*, *La Charlotte* & le *Royal-Escape*, avec un Bâtiment de transport, & plusieurs Maîtres

* Voyez Août de cette année pag. 154.

des Princes &c. Octob. 1731. 297

Maîtres de la maison de la *Trinité*, afin de le reconnoître.

VI. Quinze Vaisseaux de la Compagnie du *Sud*, sont arrivés de *Groënlande* dans la *Tamise*, de même que six autres du *Detroit-David* : Ces premiers n'ont pas fait cette année une pêche suffisante pour les indemniser de leurs frais, n'ayant eu sur leurs bords que six Baleines, dont trois ont été prises par un seul de ces Bâtimens. Ceux qui ont été envoyés au *Detroit-David* au nombre de 7. , en ont apporté neuf, mais un de ces Vaisseaux nommé le *Succès*, a fait malheureusement naufrage sur la Côte Septentrionale d'Ecosse. On vient d'apprendre que l'*Apollon*, Vaisseau appartenant à la Compagnie d'*Ostende*, est revenu de la Chine dans un port de l'*Europe*, qui est celui de *Bierhaven* près de *Corck* en *Irlande*, & que pour éviter d'être pris par quelques Frégates Hollandaises, qui l'attendoient dans le *Detroit* de la *Sonde*, il avoit passé par celui de *Baly*, cours qui n'avoit, peut-être, jamais été pris par aucun autre Vaisseau.

VIII. L'*Affiento*, Vaisseau de la même Compagnie du *Sud*, commandé par le Capitaine *Goldsborough*, est heureusement arrivé à *Deptford* revenant de *Buenos-Ayres*, & ayant à bord 3000. cuirs & beaucoup d'autres marchandises ; quatre autres Vaisseaux l'ont suivi de près dans la Rade de *Douvres*, sçavoir, le *Prince Guillaume* & le *Lethuilier* venans de *Bombay* ; le *Bridgewater* & le *Marie*, du *Fort St. George* ; & les Vaisseaux nommés le *Saint Michel* & le *Rugde* sont aussi arrivés depuis peu dans la *Tamise*, venant de *Rio de la Plata* avec une Cargaison de 30000. pieces de huit, & de 3128. cuirs d'une valeur considerable pour le compte de la Compagnie du *Sud*. On a appris par l'occasion des quatre Navires arrivés à *Douvres*, que le nom-

mé

mé *Angée* fameux Pyrate, avoit pris le *Guillaume & Richard*, riche Bâtiment appartenant à *Bombay*, & qu'il en avoit fait tailler en pieces tout l'Equi-
page.

VIII. Il est encore arrivé à *Spithead* un Vaisseau du Roi que l'on nomme l'*Experience*, ayant à bord plus de 310. mille pieces de huit pour le compte des Marchands de la Ville de *Londres*. Ce Vaisseau revenant de la *Jamaïque*, doit être desappareillé à *Plymouth* : il a apporté la confirmation que les Gallions d'Espagne firent voile de *Porto Bello* le 12. Juin dernier pour *Cartagene*, excepté trois qui y étoient restés, & dont deux étoient hors d'état de faire le voyage, & il rapporte aussi que la Foire de *Porto Bello* n'avoit pas été si avantageuse qu'on l'avoit espéré, ce qu'on attribuoit à divers incon-
veniens, & particulièrement au mécontentement des Négocians de ce qu'on exigeoit de leurs marchandises plus de Droits qu'à l'ordinaire.

IX. Mr. Vignola, Résident de la République de *Venise* partit de *Londres* le 7. de Septembre, selon l'ordre qu'il en avoit reçu de ses Maîtres; il est allé à *Harwich* s'embarquer pour la *Hollande*, d'où il se rendra dans sa Patrie par l'*Allemagne*, il laisse ici beaucoup de dettes, dont on espere être payé après son retour à *Venise*, selon qu'il l'a promis. On attend de jour à autre Mr. Zucado, qui a été nommé pour venir le remplacer.

Il s'est tenu depuis peu à *Hamptoncourt* un grand Conseil sur diverses matieres d'importance; & le Roi y ordonna que le Parlement, qui étoit prorogé jusqu'au 6. du present mois de Septembre, le fût encore jusqu'au 20. Novembre suivant.

X. *Hollande*. Le Capitaine Schryver a donné avis aux Seigneurs de la Regence, qu'il étoit parti d'*Alger* le 12. Août avec les 3. Vaisseaux de guerre *Hollandois*

landois qu'il commande, pour les Côtes d'Espagne ; qu'il étoit fort satisfait de ses négociations auprès du Dey, & des grands honneurs qu'il en avoit reçu, de même que de l'Aga son fils, & des principaux Membres de cette Régence, depuis le 16. Juillet dernier qu'il étoit arrivé dans le Port de cette Ville, là ; qu'ils lui avoient aussi donné des assurances de leur desir d'entretenir une bonne intelligence avec ses Maîtres ; qu'ils avoient même renouvelé le Traité de Trêve avec L. H. P., & l'avoient de plus augmenté de six nouveaux Articles, pour prévenir toutes les disputes qui pourroient survenir de formais ; que ce nouveau Traité fut signé de part & d'autre le 24. Juillet. Le même ajoute à cela, qu'il avoit racheté 50. Esclaves Chrétiens de différentes Nations, & qu'à son départ d'Alger il fut salué de cinq coups de Canon. On apprend que le Dey de cette République a écrit depuis une Lettre fort obligeante aux Etats Generaux des Prov. Unies, à laquelle ils répondront, sans doute, en des termes convenables. Le Prince de Nassau-Orange ayant pris congé de L. H. P. est parti pour *Leuswarde*, d'où l'on a reçu depuis avis que le 4. Septembre il fut installé Stadhouder Hereditaire de *Frise*, avec les formalités accoutumées.

XI. *Pays Bas*. Le Duc de Lorraine étant parti d'*Ath* le 9. du mois d'Août, arriva le 22. à *Ostende* par *Menin*, *Ypres*, *Furnes*, *Diximude*, le Fort *Knoke* & *Nieuport*, ayant reçu par tout les honneurs dûs à son rang : S. A. R. fut complimentée à la porte de la Ville par le Magistrat, qui la conduisit à l'Hôtel du Gouverneur. Elle fut traitée le lendemain à bord des Vaisseaux de la Compagnie des Indes, & on lui donna ensuite le divertissement d'un Combat Naval, qui fut executé au grand contentement de ce Prince. Le 24. on lui fit voir le Fort de *Slyckes* :

il fut traité ce jour-là à dîner à l'Hôtel de Ville avec beaucoup de magnificence par le Magistrat, & le lendemain par le Comte de Gent, Gouverneur; après quoi S. A. R. partit pour se rendre par eau à *Bruges*, où étant arrivée le soir, elle trouva toutes les rues illuminées: elle descendit chez le Gouverneur, où elle reçut les complimens du Magistrat: L'après midi du 26. ce Prince alla voir le Bassin & la manœuvre d'un Matelot & d'un Pilote sur un Vaisseau Anglois, & quelques jours après il reprit la route de *Bruxelles*, fort satisfait de la magnifique reception qu'on lui a faite par tout, & ayant de son côté donné des marques réelles de sa generosité & de son contentement, tant par ses manieres gracieuses, que par la distribution de cent Louïs d'or, qui s'est faite par ses ordres aux Demestiques de chaque Gouverneur de toutes les Villes chez qui il a logé.

Ce ne fut que le 5. Septembre que S. A. R. y arriva: immédiatement après elle alla saluer la Ser. Archiduchesse Gouvernante de ces Pays, à qui elle fit le recit du plaisir qu'elle avoit eu dans tout son voyage, & des grands honneurs qu'elle y avoit reçu. Le 10. ce Prince assista à une partie de Chasse du Cerf dans le Parc de *Tersvuren*, qui lui fut donnée par la Ser. Archiduchesse; le 12. il se rendit à *Malines*, où le Cardinal Archevêque le traita à un repas somptueux qu'il avoit fait préparer, & revint ici le même soir. S. A. R. faisoit état pour lors de partir au premier jour pour *Anvers*, d'où elle devoit passer à *Rotterdam*, pour aller de-là voir tout ce qu'il y a de plus curieux & de plus remarquable en *Hollande*.

On a fait une nouvelle recherche parmi les militaires qui ont été de garde au Palais la nuit qu'il fut réduit en cendres, & cela en consequence d'un ordre précis de la Cour de *Vienne*; mais on ne dit pas

pas si cette recherche a fait découvrir quelques nouveaux effets qui ne s'étoient pas encore retrouvés. On équipoit à *Ostende* au commencement de Septembre deux Vaisseaux , qui sont regardés comme les derniers que la Compagnie enverra aux *Indes Orientales*.

A R T I C L E VIII.

Qui contient les Naissances , Mariages & Morts des Princes & autres Personnes illustres , depuis le mois dernier.

I. **N** *Naissances.* La Comtesse de Caprara , épouse du Sénateur de ce nom , accoucha le 5. Août de son quatrième fils à *Bologne*.

La Duchesse de Boufflers mit aussi au monde le 16. un fils dont le Duc de Villeroy & la Marechale de Boufflers furent les Parain & Maraine.

Le 14. Septembre Madame la Marquise de Gavre & d'Ayleau accoucha heureusement d'un fils à *Bruxelles* , qui fut tenu sur les Fonts de Baptême par la Serenissime Archiduchesse Gouvernante Generale des Pays-Bas Autrichiens , & par Son Altesse Royale le Duc de Lorraine , qui lui donnerent les noms de François, Joseph, Raze, Leopold, Croix.

II. *Mariages.* Le jeune Prince de Sangusko , épousé à *Varsovie* la Comtesse de Denhoff , fille du feu Comte de Denhoff , Grand Marechal de Lituanie ; & ce mariage a été beni par l'Archevêque de Gnesne , Primat du Royaume de Pologne.

Le Landgrave Chrétien de Hesse - Rheinfeltz a épousé à *Nuremberg* , la fille aînée du feu Comte d'Hohenloë - Bartenstein , qui a été Président de la Chambré Imperiale à *Wetzelaer*.

III. *Morts.* Le 7. Août la mort enleva à *Paris* Mr. Jean-Pierre de Ranes, Doyen du Conseil d'Etat du Roy de France, âgé de 86. ans ; le Marquis de Joyeuse, fils aîné du Comte de ce nom, qui n'en avoit que 17. ; & Dame Louise-Elizabeth de Marcillac, épouse de Messire Joseph Hennequin de Charmont, ci-devant Secretaire de la Chambre & Cabinet du Roy, Secretaire des Commandemens de Mgr. le Dauphin, & Ambassadeur de S. M. auprès de la Republique de Venise, qui mourut au Château de *Charmont* en Champagne, à l'âge de 62. ans.

La Comtesse d'Asburnham mourut à *Londres* le même jour après une longue maladie dans la 33. année de son âge : Elle étoit fille du Duc de Kent, & seconde femme du Comte d'Asburnham, à qui elle laisse un fils.

Le 12. mourut à *Aix-la-Chapelle* le Comte de Goldstein, Seigneur du Breyll, Conseiller Privé de l'Empereur & de l'Electeur Palatin, Gouverneur & Chancelier des Duchés de *Juliers* & de *Bergue*.

Mr. Ferdinand de Kuhnburg, Prince de l'Empire, Conseiller Intime de l'Empereur, Primat du Royaume de Bohême, Archevêque de *Prague*, & Chancelier perpetuel de l'Université de cette Ville, y est mort dans la 82. année de son âge, & a été inhumé avec pompe dans le Tombeau Archevêquepal.

Messire François Gillet de Brissac, Lieutenant des Gardes du Corps du Roy de France & Brigadier de ses Armées, est decédé à *Paris* vers le milieu de ce mois, aussi-bien que la Duchesse de Villars Brancas mere du Duc de ce nom, qui est morte d'un cancer dans un âge fort avancé.

Le 4. Septembre mourut à *Oxford*, après deux jours de maladie & à l'âge de 32. ans le Marquis de

de Blandford, Membre du Parlement d'Angleterre pour *Woodstock*, fils unique du Comte de Godolphin, & petit fils du feu Duc de Marlborough, & le Comte d'Ortery, mourut aussi dans le même tems a *Londres*, n'ayant été pareillement malade que deux jours : Il étoit Chevalier du Chardon, Lieutenant General des Armées du Roy de la Grande-Bretagne, & Membre du Conseil Privé de la Société Royale. Ce Seigneur, qui est succédé dans ses Titres & Biens, fut employé par le Roy Guillaume, à l'Ambassade extraordinaire auprès des Etats de Brabant, & par la Reine Anne, en la même qualité, auprès des Etats Generaux des Provinces Unies.

Nous nous attendions de recevoir de *Thionville* un mémoire qui nous annonçât la mort de Mr. le Marquis de Billac, arrivée vers le 10. ou le 11. du mois de Septembre; en attendant qu'on le fasse, nous dirons qu'il étoit Gouverneur de Thionville, & de ses dépendances, Maréchal des Camps & Armées du Roy, & Chevalier Grand Croix de l'Ordre de St. Louis, &c. & qu'il est fort regretté.

F I N.

T A B L E D E S A R T I C L E S

Du mois Octobre 1731.

ARTICLE I. <i>Litterature.</i>	217
ARTICLE II. <i>Espagne.</i>	241
ARTICLE III. <i>Italie.</i>	247
ARTICLE IV. <i>France.</i>	260
ARTICLE V. <i>Allemagne & Turquie.</i>	273
ARTICLE VI. <i>Pologne & Nord.</i>	291
ARTICLE VII. <i>Angleterre, Hollande & Pays-Bas.</i>	294
ARTICLE VIII. <i>Naissances, Mariages & Morts.</i>	301

*Extractum extensionis Privilegii Im-
pressorii Sacræ Cæsareæ & Catho-
licæ Majestatis , ad sexennium.*

EX Mandato Sacræ Cæsareæ & Catholicæ Majestatis , omnibus & singulis Typographis ac aliis quibuscunque Librariam negotiationem exercentibus , seriò firmiterque inhibetur , ne quisquam Libellum cui titulus *La Clef du Cabinet* , (quem imprimendi soli Andreæ Chevalier , Bibliopolæ & Typographo Luxemburgensi facultas data est) inter Sacri Romani Imperii , Regnorum & Dominiorum uæ Cæsareæ & Catholicæ Majestatis hæreditariorum fines , simili aliove caractere aut formâ excudere , recudere , vel aliò excudendos seu recudendos mittere , aut alibi etiam impressos adducere , vendere & distrahere clam seu palam , citra supranominati Andreæ Chevalier consensum , audeat vel præsumat , sub pœnâ privationis quorumcunque exemplarium , & insuper multæ quinque Marcarum auri puri fisco Cæsareo , & parti læsæ ex æquo decernendæ . Datum Viennæ 20. Martii 1727. Infra scripti erant CAROLUS. (L. S.) Vt. FRID. CAR. COM. DE SCHONBORN. Ad Mandatum Sacræ Cæsareæ Majestatis proprium. P. W. NOB. DOM. DE GEORGENTHAL.